

N° 586

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 mai 2013

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2012**,*

Par M. Éric DOLIGÉ,

Rapporteur,

Sénateur.

(1) Cette commission, mentionnée à l'article 103 bis du Règlement du Sénat, est composée de : M. Gérard Miquel, président ; M. Claude Domeizel, vice-président ; M. Éric Doligé, rapporteur ; Mme Marie-France Beaufils, MM. Michel Berson, Joël Bourdin, Vincent Delahaye, Jean-Claude Frécon, Yann Gaillard, Roland du Luart, Jean-Vincent Placé et Jean-Pierre Placade.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2012	9
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT	13
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	14
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG	18
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	19
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	21
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	22
DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT	24
TROISIÈME PARTIE : LE BILAN.....	27
I. L'ACTIF	27
II. LE PASSIF	28
QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES	30
I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL	30
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL	36
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME	36
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	38
CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT ».....	47
LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE	62
ANNEXE CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES.....	63

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

En vertu du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, le Sénat jouit de l'autonomie financière.

Cette autonomie, solennellement rappelée par le Conseil constitutionnel à plusieurs reprises¹ et inscrite tant à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires qu'à l'article 103 du Règlement du Sénat, porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget distingue les ressources et les dépenses du Sénat dans l'exercice de sa mission institutionnelle de celles affectées respectivement à la gestion du Jardin du Luxembourg et du Musée du Luxembourg, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une dotation de l'Etat et des produits divers complétés, le cas échéant, par un prélèvement sur ressources propres.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat², sont ensuite soumis à une Commission commune des crédits, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'Etat.

¹ Décisions n°s 2001-448 DC du 25 juillet 2001 et 2001-456 du 27 décembre 2001.

² La Chaîne parlementaire Public Sénat dispose d'un budget distinct financé pour l'essentiel par une dotation de l'Etat elle aussi distincte de celle versée au Sénat.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au Ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année n + 1, assorties d'un rapport explicatif lui-même annexé au projet de loi de finances¹.

Une fois la dotation allouée au Sénat définitivement adoptée, par la loi de finances initiale, une nouvelle répartition par comptes des dépenses et des ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. La tenue et la clôture des comptes

A la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des comptabilités annexes, correspondant aux comptes des Caisses des retraites et des Caisses de Sécurité sociale, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier les transmet à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le compte de gestion établi par le Trésorier chaque année comporte, pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

3. La certification des comptes

Dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'Etat, prévue par la loi organique relative aux lois de finances et la Constitution, la Cour des comptes a souhaité, en 2006, obtenir une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale.

¹ En application de l'article 7 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les crédits des assemblées parlementaires sont répartis au sein de la mission « Pouvoirs publics » en trois dotations : dotation « Assemblée nationale », dotation « Sénat », comportant elle-même trois actions (Sénat, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg), dotation « La Chaîne Parlementaire », comportant elle-même deux actions (LCP-AN et Public Sénat).

Deux options étaient alors envisageables :

- confier directement à la Cour des comptes la certification des comptes des Assemblées, à l'instar de ceux des administrations de l'Etat,
- ou faire appel à une « *entité tierce* », invitée par voie contractuelle à accomplir un travail de certification permettant *in fine* à la Cour des comptes de certifier sans réserve les comptes de l'Etat.

Cette seconde solution a été privilégiée jusqu'à présent, l'article 103 du Règlement du Sénat prévoyant que son règlement budgétaire et comptable « *précise notamment les modalités d'examen des comptes du Sénat par l'entité tierce désignée pour donner à la Cour des comptes une assurance raisonnable de leur régularité, de leur sincérité et de leur fidélité dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État, telle que définie au 5° de l'article 58 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.* »

Depuis l'exercice 2008, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, assisté des cabinets Deloitte et Scacchi & associés, procède ainsi à un véritable audit contractuel des comptes du Sénat et à une revue du contrôle interne, après s'être acquitté d'une mission d'assistance dans l'élaboration du nouveau référentiel comptable du Sénat et avoir procédé d'un examen dit « limité » des comptes », selon les normes de la profession, en 2007.

Cette procédure a permis, depuis cette date, la certification des comptes de l'Etat sans réserve imputable à la comptabilité des assemblées parlementaires. Elle a également permis une amélioration constante des pratiques de gestion du Sénat.

Comme l'ont annoncé le Président du Sénat puis le Président de l'Assemblée nationale, les comptes des Assemblées pourraient, à l'avenir, être directement certifiés par la Cour des comptes.

4. Le contrôle des comptes et l'évaluation interne

En application du principe d'autonomie financière, le contrôle des comptes du Sénat et l'évaluation interne incombent à une Commission spéciale instituée par l'article 103 bis du Règlement du Sénat.

Nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission spéciale comprend actuellement douze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

La Commission spéciale est chargée de donner quitus aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de ses actes. A cette fin, elle examine le compte administratif adopté par les Questeurs et, avec l'appui du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et des deux cabinets d'audit chargés de l'assister, le compte de gestion du Trésorier.

Il lui revient actuellement de transmettre à la Cour des comptes le rapport d'audit du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables afin que cette dernière puisse disposer d'une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes du Sénat.

La Commission spéciale peut entreprendre des investigations sur toute question relative à la gestion du Sénat pour formuler, le cas échéant, des recommandations.

En 2012-2013, elle s'est attachée à examiner plus particulièrement la situation des Caisses des retraites, l'évolution de la réglementation et des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié, les dépenses de transport du Sénat et l'exécution du marché de la flotte de téléphonie mobile des Sénateurs.

PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

En application de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, le projet de loi de finances pour 2012, reprenant les propositions formulées par la Commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des assemblées parlementaires lors de sa réunion du 5 juillet 2011, prévoyait :

– d'une part, un budget du Sénat d'un montant de 352 076 600 € répartis à hauteur de 340 126 800 € pour l'entité « Sénat », 12 006 800 € pour l'entité « Jardin du Luxembourg » et -57 000 € pour l'entité « Musée du Luxembourg, la redevance attendue de l'exploitant du Musée du Luxembourg étant supérieure aux charges supportées par le Sénat ;

– d'autre part, le financement de ce budget par le versement d'une dotation de l'Etat de 333 592 600 €, répartis à hauteur de 321 585 800 € pour l'entité « Sénat » et 12 006 800 € pour l'entité « Jardin du Luxembourg », l'entité « Musée du Luxembourg » n'ayant pas besoin de dotation.

Il était ainsi prévu un gel en euros constants, c'est-à-dire une progression de 1,80 % correspondant aux prévisions d'inflation, de la dotation de l'Etat au Sénat, dont le montant avait été gelé en euros courants, c'est-à-dire était resté inchangé, depuis 2008.

Le projet de loi de finances initiale pour 2012 prévoyait également, conformément aux propositions de la Commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des assemblées parlementaires, une dotation de l'Etat à la Chaîne parlementaire Public Sénat de 17 857 000 €, contre 16 135 000 € en 2011, soit une augmentation de 10,7 %.

Dans un souci d'économies budgétaires, le Bureau issu du renouvellement sénatorial de septembre 2011 a décidé, lors de sa réunion du 16 novembre 2011, une diminution de 3 %, soit de 10 008 000 €, de la dotation demandée à l'État par le Sénat pour l'exercice 2012.

Sur proposition du Président du Sénat et des Questeurs, le Sénat a adopté en première lecture du projet de loi de finances un amendement en ce sens. Cet amendement ayant été définitivement adopté, le montant de la dotation de l'Etat au Sénat pour l'exercice 2012 s'est ainsi élevé, en définitive, à 323 584 600 €, en diminution de 1,25 % en euros courants par rapport à 2008 (327 694 000 €) : 311 577 800 € pour l'entité « Sénat » et 12 006 800 € pour l'entité « Jardin du Luxembourg »¹. L'effort budgétaire a ainsi pesé exclusivement sur l'entité « Sénat ».

¹ Les crédits votés ont été ouverts par le décret n° 2011-2003 du 28 décembre 2011 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

Il a consisté en : une révision complète du programme de travaux précédemment envisagés avec le seul maintien des investissements strictement nécessaires à l'entretien du patrimoine du Sénat ; une diminution des crédits de communication, des dépenses afférentes aux déplacements des groupes interparlementaires d'amitié et, plus généralement, une baisse de 3 % des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des directions du Sénat ; la poursuite de la maîtrise des effectifs des fonctionnaires du Sénat.

Dans le cadre de la répartition définitive des crédits de l'exercice 2012 par compte des dépenses et des ressources du budget du Sénat opérée, au mois de janvier 2012, en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable, les Questeurs ont tiré la conséquence de la diminution de la dotation de l'Etat intervenue en loi de finances initiale et de ces mesures d'économies, en ramenant le prélèvement prévisionnel sur les ressources propres du Sénat de 18 541 000 € à 11 992 540 €

En conséquence, le budget prévisionnel du Sénat arrêté au mois de janvier 2012, hors chaîne parlementaire, s'est élevé à 335 577 140 €, en diminution de 3 % par rapport à 2011 (346 178 000 €).

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT ARRÊTÉ EN JANVIER 2012

en euros

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	311 577 800	-	311 577 800	12 049 540	323 627 340
JARDIN	12 006 800	-	12 006 800	-	12 006 800
MUSÉE	-	-	-	- 57 000	-57 000
TOTAL	323 584 600	-	323 584 600	11 992 540	335 577 140

A ces crédits annuels se sont ajoutés les reports des crédits ouverts sur des opérations pluriannuelles en cours et non consommés en 2011, à hauteur de 4 436 438 €, soit un crédit disponible total de 340 013 578 €

Les dépenses tous budgets confondus, nettes de produits divers, se sont élevées à 324 045 447 €, soit 15 968 131 € de moins que prévu.

Ces dépenses ayant été financées par la dotation à hauteur de 323 584 600 €, le prélèvement définitif sur les ressources propres du Sénat s'est en conséquence établi à 460 846,78 €, contre 8 352 324,33 € en 2011.

EXECUTION DU BUDGET DU SÉNAT - Tous budgets confondus - 2012

Compte	Budget 2012	Exécution	Solde
Logiciels 205	650 000	321 158	328 842
Agencements et aménagements de terrains 212	235 000	173 302	61 698
Constructions 213	1 130 000	427 795	702 205
Installations techniques, matériels et outillage 215	3 188 506	1 564 413	1 624 092
Collections et oeuvres d'art 216	398 739	247 303	151 436
Autres immobilisations corporelles 218	2 031 000	1 461 291	569 709
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 633 245	4 195 263	3 437 983
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	2 391 300	1 789 952	601 348
Achats non stockés de matières et fournitures 606	4 863 850	4 272 422	591 428
Achats de marchandises 607	75 000	79 302	-4 302
Sous-traitance générale 611	2 614 500	2 390 212	224 288
Redevance de crédit-bail 612	0	0	0
Locations 613	2 395 600	2 411 023	-15 423
Charges locatives et de co-propriété 614	300 000	239 308	60 692
Entretien, réparations, restauration 615	8 351 900	7 691 766	660 134
assurances 616	249 300	222 367	26 933
Etudes et recherche 617	625 320	175 888	449 432
Divers 618	1 226 870	979 590	247 280
Personnel extérieur 621	96 000	43 702	52 298
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	2 839 968	1 781 875	1 058 093
Publicités, publications, relations publiques 623	1 413 760	802 592	611 168
Transport de biens et transport du personnel 624	130 000	140 779	-10 779
Déplacements, missions et réceptions 625	9 599 830	7 956 593	1 643 237
Frais postaux et de télécommunications 626	4 357 000	4 319 565	37 435
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	942 900	980 314	-37 414
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) 635	360 000	398 093	-38 093
Taxes diverses 637	250 000	207 326	42 674
Indemnités des Sénateurs 641	30 995 900	30 998 383	-2 483
Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	110 516 300	108 742 550	1 773 750
Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	6 274 100	5 760 734	513 366
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs 644	11 040 200	11 158 037	-117 837
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	18 714 900	18 830 132	-115 232
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire 646	1 708 400	1 778 627	-70 227
Autres charges sociales 647	1 827 100	2 904 534	-1 077 434
Autres charges de personnel 648	129 500	101 170	28 330
Accessoires de pensions 649	4 700 300	5 097 438	-397 138
Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale 655	250 000	30 463	219 537
Aides au fonctionnement 658	103 391 455	101 276 570	2 114 885
Autres subventions 659	2 222 480	2 134 265	88 215
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	1 171 000	670 863	500 137
Autres charges exceptionnelles 678	1 389 700	0	1 389 700
TOTAL DES CHARGES	337 414 433	326 366 436	11 047 996
Cessions à titre onéreux de publications et documents 701	-200 300	-34 996	-165 304
Prestations de services 706	-194 500	-267 644	73 144
Cession à titre onéreux de marchandises 707	-83 000	-89 471	6 471
Produits des activités annexes 708	-1 028 000	-969 305	-58 695
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles 752	-440 000	-487 296	47 296
Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat 755	0	-65 749	65 749
Produits divers de gestion courante 758	-2 966 100	-4 453 390	1 487 290
Produits exceptionnels sur opérations de gestion 771	0	-2 500	2 500
Produits des cessions d'éléments d'actifs 775	-70 000	-46 300	-23 700
Autres produits exceptionnels 778	-52 200	-99 601	47 401
TOTAL DES PRODUITS	-5 034 100	-6 516 252	1 482 152
SECTION DE FONCTIONNEMENT	332 380 333	319 850 184	12 530 148
TOTAL GENERAL	340 013 578	324 045 447	15 968 131

EXECUTION DU BUDGET DU SÉNAT - Mission institutionnelle - 2012

Compte	Budget 2012	Exécution	Solde
Logiciels 205	650 000	321 158	328 842
Constructions 213	1 080 000	440 675	639 325
Installations techniques, matériels et outillage 215	3 073 506	1 477 242	1 596 264
Collections et oeuvres d'art 216	398 739	225 775	172 964
Autres immobilisations corporelles 218	1 929 000	1 375 004	553 996
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 131 245	3 839 854	3 291 391
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	2 256 300	1 692 698	563 602
Achats non stockés de matières et fournitures 606	4 176 450	3 724 858	451 592
Achats de marchandises 607	75 000	79 302	-4 302
Sous-traitance générale 611	2 384 500	2 181 796	202 704
Locations 613	2 388 300	2 400 891	-12 591
Charges locatives et de co-propriété 614	300 000	239 308	60 692
Entretien, réparations, restauration 615	7 606 600	6 972 850	633 750
assurances 616	249 300	222 367	26 933
Etudes et recherche 617	624 320	175 723	448 597
Divers 618	1 199 370	952 811	246 559
Personnel extérieur 621	96 000	43 702	52 298
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	2 734 968	1 749 304	985 664
Publicités, publications, relations publiques 623	1 232 760	777 335	455 425
Transport de biens et transport du personnel 624	130 000	140 779	-10 779
Déplacements, missions et réceptions 625	9 536 830	7 935 211	1 601 619
Frais postaux et de télécommunications 626	4 342 000	4 300 169	41 831
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	869 500	903 411	-33 911
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) 635	360 000	398 093	-38 093
Taxes diverses 637	250 000	207 326	42 674
Indemnités des Sénateurs 641	30 995 900	30 998 383	-2 483
Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	102 753 500	100 815 048	1 938 452
Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	6 154 500	5 714 876	439 624
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs 644	11 040 200	11 158 037	-117 837
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	17 220 700	17 334 951	-114 251
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire 646	1 666 100	1 769 514	-103 414
Autres charges sociales 647	1 794 500	2 854 639	-1 060 139
Autres charges de personnel 648	129 500	101 170	28 330
Accessoires de pensions 649	4 392 900	4 783 940	-391 040
Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale 655	250 000	30 463	219 537
Aides au fonctionnement 658	103 391 455	101 276 570	2 114 885
Autres subventions 659	2 222 480	2 134 265	88 215
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	1 168 000	659 363	508 637
Autres charges exceptionnelles 678	1 389 700	0	1 389 700
TOTAL DES CHARGES	325 381 633	314 729 154	10 652 479
Cessions à titre onéreux de publications et documents 701	-200 300	-34 996	-165 304
Prestations de services 706	-194 500	-267 404	72 904
Cession à titre onéreux de marchandises 707	-83 000	-89 471	6 471
Produits des activités annexes 708	-648 000	-723 787	75 787
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles 752	-440 000	-487 296	47 296
Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat 755	0	-65 749	65 749
Produits divers de gestion courante 758	-2 761 100	-4 293 124	1 532 024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion 771	0	-1 500	1 500
Produits des cessions d'éléments d'actifs 775	-70 000	-46 300	-23 700
Autres produits exceptionnels 778	-52 200	-99 489	47 289
TOTAL DES PRODUITS	-4 449 100	-6 109 116	1 660 016
SECTION DE FONCTIONNEMENT	320 932 533	308 620 038	12 312 494
TOTAL GENERAL	328 063 778	312 459 892	15 603 886

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT

Le budget consacré à la mission institutionnelle du Sénat arrêté par les Questeurs en janvier 2012 s'est élevé à 323 584 600 €, son financement étant assuré par la dotation de l'Etat, à hauteur de 311 577 800 €, et par un prélèvement prévisionnel sur ressources propres de 12 049 540 €.

S'y sont ajoutés 4 436 438 € de reports de crédits ouverts au titre des opérations pluriannuelles n'ayant pas été consommées en 2011, soit un budget total de 328 063 778 €, en baisse de 3,1 % par rapport à 2011 (338 543 512 €).

Les dépenses réellement constatées, nettes des produits divers, se sont élevées à 312 459 892 €, en baisse de 3,70 % par rapport à l'année précédente, soit un total inférieur de 15 603 886 € aux prévisions pour 2012.

Ce résultat s'explique non seulement par de moindres dépenses d'investissement mais également et principalement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'annexe au projet de loi de finances initiale pour 2012 prévoyait 19 563 000 € de crédits d'investissement, hors reports de crédits ouverts pour les opérations pluriannuelles et non consommés en 2011.

Au mois de novembre 2011, les Questeurs ont décidé l'abandon de plusieurs opérations pluriannuelles importantes d'aménagement de locaux pour la Chaîne parlementaire Public Sénat au 64 boulevard Saint-Michel et dans l'Orangerie Auguste Comte, de restructuration de l'immeuble du 77 rue Bonaparte, de création d'un restaurant en libre service pour le personnel au 36 rue de Vaugirard et de déplacement du garage du Sénat au 58 *bis* boulevard Saint-Michel.

En conséquence, le montant des crédits répartis en janvier 2012, au titre des dépenses d'investissement de l'exercice 2012, a été ramené à 7 131 245 €, dont 3 463 245 € de reports de crédits ouverts pour les opérations pluriannuelles et non consommés en 2011.

Les dépenses d'investissement se sont finalement élevées à 3 839 854 € en 2012, soit un taux de consommation de 54 % et un montant inférieur de plus de moitié à celui des dépenses de 2011 (8,6 M€).

Les dépenses d'investissement se répartissent entre cinq postes :

– les **dépenses de logiciels** (compte 205). Leur montant s'est élevé à 321 158 €, soit un taux d'exécution de 49,41 % qui s'explique notamment par l'abandon du projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des concours ;

– les **dépenses de constructions** (compte 213). Leur montant s'est élevé à 440 675 €, soit un taux d'exécution de 40,8 %, et a servi à financer des travaux de mise aux normes de l'Orangerie Férou et d'amélioration de l'accessibilité de locaux aux personnes handicapées ;

– les **installations techniques, matériels et outillages** (compte 215). 1 477 242 € ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 48,06 %, notamment pour des travaux de restructuration des installations électriques, de remplacement d'installations de climatisation, de rénovation du système central de gestion technique centralisée et d'amélioration des systèmes de sécurité incendie. Les économies réalisées sur l'opération pluriannuelle de restructuration des installations électriques expliquent le faible taux d'exécution constaté ;

– les dépenses au titre des **collections et œuvres d'art** (compte 216). Leur montant s'est élevé à 225 775 €, stable par rapport à 2011, pour un taux d'exécution de 56,62 %. Les dépenses ont principalement porté sur deux opérations pluriannuelles de restauration de fauteuils de la Salle des Conférences, d'une part, de tapisseries et de mobiliers en dépôt, d'autre part ;

– les **autres immobilisations corporelles** (compte 218), qui regroupent notamment les achats de mobilier, de matériels informatiques ou audiovisuels et les dépenses du garage. Leur montant s'est élevé à 1 375 004 € avec un taux d'exécution de 71,28 %. Ce montant est en nette diminution par rapport à 2011, année au cours de laquelle l'essentiel des dépenses consacrées au nouveau centre de production audiovisuelle avaient été enregistrées. Les dépenses constatées en 2012 ont à nouveau concerné, pour des montants sensiblement moins élevés, le centre de production audiovisuelle mais également des acquisitions d'équipements informatiques et audiovisuels, de mobiliers et de véhicules.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

325 381 633 € de crédits ont été ouverts, en janvier 2012, au titre des charges de fonctionnement, dont 973 193 € de reports de crédits ouverts pour des opérations pluriannuelles.

6 109 116 € de produits ont été perçus, pour une prévision de 4 449 100 €

Le total des dépenses de fonctionnement, nettes des produits, s'est finalement élevé à 308 620 038 €, soit un taux d'exécution de 96,16 %.

1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 325 381 633 €, les charges de fonctionnement ont atteint 314 729 154 €, soit un taux d'exécution de 96,73 %.

Ces charges de fonctionnement se caractérisent par la part prépondérante des dépenses de rémunération et assimilées – soit 89,21 % – qu'il s'agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64, des salaires des collaborateurs des Sénateurs et indemnités diverses favorisant l'accomplissement du mandat parlementaire, imputés sur le compte 65, ou des dépenses figurant sur les comptes 621 « *personnel extérieur* » et 622 « *rémunération d'intermédiaires et honoraires* ».

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

Le compte 64 relatif aux « *indemnités, traitements et accessoires de pensions* » concentre à lui seul, avec 175 530 558 €, 55,77 % des charges de fonctionnement. Celles-ci sont à un niveau quasi-identique par rapport à 2011 (+0,09%). Elles se répartissent pour l'essentiel entre :

– les indemnités des Sénateurs et les charges sociales auxquelles elles sont assujetties, d'un montant total de 42 156 420 €, soit 13,39 % des charges de fonctionnement. A cet égard, la réduction des indemnités particulières de fonction versées aux Sénateurs exerçant des fonctions d'autorité, décidée par le Bureau lors de sa réunion du 22 février 2012 et mise en œuvre par les Questeurs, a compensé les effets induits par la création de cinq sièges de Sénateurs supplémentaires, au 1^{er} octobre 2011, et d'instances nouvelles (Groupe écologiste, septième Commission permanente, Commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, Délégation sénatoriale à l'Outre-mer) ;

– les traitements des personnels titulaires et stagiaires et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, d'un montant total de 118 149 998 €, soit 37,54 % des charges de fonctionnement. La baisse de ces dépenses observée depuis plusieurs années s'est ainsi poursuivie en 2012, la politique de maîtrise des effectifs entraînant une baisse de la masse indicielle ;

– les traitements des personnels contractuels et temporaires et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, d'un montant total de 7 484 390 € soit 2,38 % des charges de fonctionnement.

Le reliquat comprend notamment les dépenses pour les formations mises en œuvre à destination des personnels, la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat, la part non contributive des pensions à la charge du Sénat.

Le compte 65 « *autres charges de gestion courante* » constitue le deuxième poste de dépenses avec 103 441 298 €, soit 32,87 % des charges de fonctionnement. Il s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent (-4,42 %), principalement en raison de l'évolution du compte 658 « *aides à l'exercice du mandat parlementaire* ».

Les dépenses de ce compte 658, d'un montant de 101 276 570 € en constituent la quasi-totalité. Elles sont elles-mêmes ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), dont la dépense s'est établie à 61 315 959 €, ou de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), dont le montant global s'est élevé à 27 512 167 €, en diminution par rapport à 2011, malgré la création de cinq sièges de Sénateurs supplémentaires, en raison de la décision prise par le Bureau le 22 février 2012 et mise en œuvre par les Questeurs de réduire son montant de 3 %.

Le reliquat du compte 65 concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659), réparties entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme les exploitants du restaurant, du bureau de tabac et du salon de coiffure, et entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie). Leur montant total s'est élevé à 2 134 265 €

Par ailleurs, le compte 65 a financé, à hauteur de 30 463 €, la participation du Sénat aux dépenses de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (compte 655), la faiblesse de ce montant s'expliquant par la surestimation d'une facture non parvenue de l'année 2011.

Les dépenses des comptes 61 « *services extérieurs* », en légère baisse (-2 %) et 62 « *autres services extérieurs* », en diminution sensible (-14 %) par rapport à 2011, atteignent respectivement des montants de 13 145 747 € soit 4,18 % du total des charges de fonctionnement, et 14 946 501 €, soit 4,75 % de ce total. Ces deux comptes présentent néanmoins des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « *services extérieurs* » se caractérise ainsi par la prépondérance structurelle, avec 6 972 850 € soit 53 % de cette catégorie de dépenses, du compte 615 « *entretien, réparations, restauration* », sur lequel sont imputées les dépenses relatives aux principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances, ainsi que les dépenses de maintenance pour l'ensemble des directions, y compris en matière informatique, audiovisuelle et pour les photocopieurs.

Sur le reliquat sont financées les dépenses de sous-traitance générale (exploitation de la sonorisation du Palais du Luxembourg et de ses dépendances, enregistrements audiovisuels dans l'hémicycle, nettoyage des locaux hors du Palais, collecte des objets réformés et des vieux papiers...), pour 2,19 M€, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), pour 2,4 M€, les charges locatives et de copropriété (0,24 M€) et les primes d'assurance (0,22 M€). Par ailleurs, le compte 61 inclut les dépenses d'études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les archives audiovisuelles, ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » enregistre un total de dépenses de 14,9 M€ (contre 17,3 M€ en 2011), soit 4,7 % du total des charges. Celles-ci se répartissent entre trois postes principaux : les « *déplacements, missions et réceptions* » (compte 625) qui représentent plus de la moitié des dépenses sur ce compte, les « *frais postaux et de télécommunication* » (compte 626) pour 28,8 % et la « *rémunération d'intermédiaires et d'honoraires* » (compte 622) pour 11,7 %. Le reliquat concerne des frais de diffusion audiovisuelle, des frais exposés dans le cadre de l'organisation de manifestations et d'expositions, de publications d'avis de marchés publics, des frais de colloques, de recours à des sociétés d'intérim, de transport de biens et de rapatriement du personnel les soirs de séance publique.

Les trois derniers types de comptes (60, 63, 67) ne représentent structurellement qu'une part très faible (2,4 %) des charges de fonctionnement :

– le plus important, totalisant 5 496 858 €, est le compte 60 « *achats* » qui se répartit essentiellement entre les postes « *achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d'entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3 724 858 €, et les « *achats de matériel, équipements et travaux – télécoms* » (compte 605), pour 1 692 698 €;

– les comptes 63 « *impôts, taxes et versements assimilés* » et 67 « *charges exceptionnelles* » représentent ensemble 0,5 % du total des charges de fonctionnement ;

– le compte 671 « *charges exceptionnelles sur opérations de gestion* », a enregistré un total de 0,66 M€ de dépenses en 2012 correspondant pour l'essentiel aux indemnités de résiliation versées aux titulaires de marchés, suite à l'annulation d'opérations immobilières intervenue à l'automne 2011.

2. Les produits

Les produits se sont établis à 6 109 116 €, contre 5 869 963 € en 2011.

Les produits divers de gestion courante (compte 758), constitués des redevances de gestion des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale mais également, et comme en 2011, du reversement de l'excédent des Caisses de sécurité sociale (1,74 M€), représentent 70 % des produits, soit 4 293 124 €, stables par rapport à 2011 (4 213 480 €).

Les revenus de plusieurs immeubles qui ne sont pas affectés aux activités du Sénat (locaux loués à Public Sénat dans le Palais et au 92 boulevard Raspail et à la Poste au 20 rue de Tournon, par exemple) se sont élevés à 487 296 € (compte 752).

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2012, le budget a été fixé à 12 006 800 € entièrement financé par la dotation de l'Etat.

11 762 118 € ont finalement été dépensés, soit un taux d'exécution de 97,96 % et un excédent de 244 682 €

Il s'agit pour l'essentiel de dépenses de fonctionnement, qui ont constitué 97,15% du total des dépenses, avec des dépenses d'investissement qui se sont limitées à 2,85 %.

EXECUTION DU BUDGET DU JARDIN - 2012			
Compte	Budget 2012	Exécution	Solde
Agencements et aménagements de terrains 212	235 000	173 302	61 698
Constructions 213	50 000	-32 705	82 705
Installations techniques, matériels et outillage 215	115 000	87 172	27 828
Collections et oeuvres d'art 216	0	21 528	-21 528
Autres immobilisations corporelles 218	102 000	86 288	15 712
SECTION D'INVESTISSEMENT	502 000	335 584	166 416
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	120 000	97 255	22 745
Achats non stockés de matières et fournitures 606	662 400	546 359	116 041
Sous-traitance générale 611	230 000	208 416	21 584
Locations 613	7 300	10 132	-2 832
Entretien, réparations, restauration 615	702 300	714 946	-12 646
Etudes et recherche 617	1 000	165	835
Divers 618	27 500	26 779	721
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	65 000	13 546	51 454
Publicités, publications, relations publiques 623	36 000	25 257	10 743
Déplacements, missions et réceptions 625	8 000	7 950	50
Frais postaux et de télécommunications 626	15 000	19 396	-4 396
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	73 400	76 903	-3 503
Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	7 762 800	7 927 502	-164 702
Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	119 600	45 858	73 742
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	1 494 200	1 495 182	-982
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Pers. contractuel et temporaire 646	42 300	9 113	33 187
Autres charges sociales 647	32 600	49 895	-17 295
Accessoires de pensions 649	307 400	313 499	-6 099
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	3 000	0	3 000
TOTAL DES CHARGES	11 709 800	11 588 152	121 648
Prestations de services 706	0	-240	240
Produits divers de gestion courante 758	-205 000	-160 266	-44 734
Produits exceptionnels sur opérations de gestion 771	0	-1 000	1 000
Autres produits exceptionnels 778	0	-112	112
TOTAL DES PRODUITS	-205 000	-161 617	-43 383
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 504 800	11 426 534	78 266
TOTAL GENERAL	12 006 800	11 762 118	244 682

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'est limité à 335 584 € pour un budget initial de 502 000 €, 166 416 € de crédits n'ayant pas été consommés.

Les dépenses relatives aux « *agencement et aux aménagements de terrains* » (compte 212) en ont représenté plus de la moitié (173 302 €). Elles ont servi à financer la remise en état des plantations des bordures des quinconces du secteur des tennis et de la roseraie.

87 172 € ont été dépensés sur le compte 215 (« *installations techniques, matériels et outillages* ») pour le remplacement de la gestion centralisée du réseau d'arrosage automatique et pour l'achat de matériels de jardinage et d'arceaux en fonte.

Les « *autres immobilisations corporelles* » (compte 218) ont enregistré des dépenses à hauteur de 86 288 €, qui ont principalement servi au remplacement d'une nacelle autotractée.

21 528 € ont été dépensés sur le compte « *collections et œuvres d'art* » (compte 216). Cette dépense correspond au solde de la réalisation d'une réplique de la statue de la Liberté d'Auguste Bartholdi, désormais exposée au Musée d'Orsay. Une dépense de 14 352 € avait été enregistrée en 2011 au titre de cette opération.

Enfin, le compte 213 (« *constructions* ») fait apparaître un solde créditeur de 32 705,37 €, qui correspond à un montant surévalué de factures non parvenues de l'exercice précédent.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses nettes des produits de fonctionnement se sont établies à 11 426 534 €, légèrement en deçà du montant budgété de 11 504 800 €

1. Les charges

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 11 588 152 €, pour un crédit de 11 709 800 €, soit un taux d'exécution de 98,96 %. Leur structure a été la suivante :

Numéro de compte	Intitulé	Montant (€)	Pourcentage
60	Achats	643 614	5,55 %
61	Services extérieurs	960 437	8,29 %
62	Autres services extérieurs	66 149	0,57 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	76 903	0,66 %
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	9 841 049	84,92 %

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

– les « *services extérieurs* », d'un montant global de 960 437 € qui correspondent pour l'essentiel aux dépenses d'entretien et de réparation (remise en état de grandes allées en sol stabilisé et réfections ponctuelles, entretien du réseau d'égouts et de canalisations, remise en peinture d'éléments mobiliers...), et aux contrats d'enlèvement des déchets du Jardin ;

– les « *achats* », d'un montant global de 643 614 € qui correspondent aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de carburant, ainsi qu'aux achats de matières, de petits équipements et de fournitures horticoles, sont en hausse de 12,23 % par rapport à 2011. Cette évolution est principalement imputable aux dépenses de fluides, en particulier l'eau, l'électricité et le gaz, avec une augmentation des consommations et des tarifs.

2. Les produits

Les produits hors dotation ont atteint 161 617 € contre une prévision de 205 000 €. Les recettes correspondent principalement aux redevances versées par les différents concessionnaires du Jardin du Luxembourg.

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

L'histoire du Musée du Luxembourg, premier musée de l'histoire de France ouvert au public en 1750, puis premier Musée d'art moderne à partir de 1818, a toujours été liée à celle du Palais du Luxembourg et du Sénat qui décida, en 1884, la construction du bâtiment actuel.

Succédant au Ministère de la Culture, le Sénat a repris la gestion du Musée en 2000, avec la volonté de mettre en œuvre un ambitieux programme d'expositions. Le bâtiment, jusqu'alors affecté à ce ministère, lui a été affecté par la loi en 2003¹.

Pour garantir un rayonnement et un niveau d'excellence dans la production et l'organisation des expositions, le Sénat a réalisé d'importants travaux de rénovation du Musée et choisi de faire appel à des professionnels de ce secteur, sélectionnés après publicité et mise en concurrence et placés sous son contrôle.

Depuis le 13 juillet 2010, la gestion du Musée du Luxembourg est confiée à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de huit ans.

Les crédits relatifs au Musée du Luxembourg sont, comme ceux relatifs au Jardin du Luxembourg, distingués de ceux du Sénat proprement dit depuis l'exercice 2001. Auparavant inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Compte tenu des excédents récurrents constatés dans l'exécution du budget du Musée du Luxembourg depuis l'achèvement des gros travaux de rénovation du bâtiment, ce budget a été substantiellement diminué au cours des dernières années, passant de 1 216 000 € en 2007 à 810 000 € en 2008, 478 000 € en 2009, 136 500 € en 2010, 51 000 € en 2011 et -57 000 € en 2012, les prévisions budgétaires pour 2012 anticipant des produits supérieurs aux dépenses.

De fait, et comme l'année précédente, les produits ont été supérieurs aux dépenses, dans des proportions supérieures aux prévisions, et ont permis d'enregistrer un excédent de 176 563 € (contre 185 281 € en 2011). En fonctionnement, le taux d'exécution très faible, de 15,21 %, est la conséquence du changement juridique du mode de gestion du Musée, les frais étant désormais supportés pour l'essentiel par le délégataire de service public.

¹ Article 60 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

EXECUTION DU BUDGET DU MUSÉE - 2012			
Compte	Budget 2012	Exécution	Solde
Constructions 213	0	19 825	-19 825
SECTION D'INVESTISSEMENT	0	19 825	-19 825
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	15 000	0	15 000
Achats non stockés de matières et fournitures 606	25 000	1 204	23 796
Entretien, réparations, restauration 615	43 000	3 970	39 030
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	40 000	19 025	20 975
Publicités, publications, relations publiques 623	145 000	0	145 000
Déplacements, missions et réceptions 625	55 000	13 431	41 569
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	0	11 500	-11 500
TOTAL DES CHARGES	323 000	49 131	273 870
Produits des activités annexes 708	-380 000	-245 519	-134 481
TOTAL DES PRODUITS	-380 000	-245 519	-134 481
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-57 000	-196 388	139 388
TOTAL GENERAL	-57 000	-176 563	119 563

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2012, une dépense non prévue de 19 825 € a été enregistrée sur le compte 213 (« constructions ») pour l'aménagement du comble sous la verrière.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des produits nets des charges de fonctionnement s'est établi à 196 388 €

1. Les charges

Les charges se sont élevées à 49 131 €, contre 51 513 € en 2011, pour un crédit initial de 323 000 €

Leur structure a été la suivante :

Numéro de compte	Intitulé	Montant (€)	Pourcentage
60	Achats	1 204	2,45 %
61	Services extérieurs	3 970	8,08 %
62	Autres services extérieurs	32 457	66,06 %
67	Charges exceptionnelles	11 500	23,41 %
Total			100 %

Les principales charges se répartissent sur les comptes 62 « *autres services extérieurs* » et 67 « *charges exceptionnelles* ». Il s'agit :

– des rémunérations d'intermédiaires et des honoraires (compte 622) à hauteur de 19 025 € pour l'essentiel des honoraires d'avocats dans le cadre des contentieux relatifs à la gestion du Musée au cours de la période 2000-2010 (17 940 €), ainsi que des frais de réception (compte 625) pour un total de 13 431 €;

– de frais de justice, pour 11 500 € afférents à l'un de ces contentieux (compte 671).

Les autres comptes ont enregistré très peu de dépenses, dès lors que la plupart des charges sont supportées par l'exploitant du Musée du Luxembourg.

2. Les produits

Ont été enregistrés en 2012, comme l'année précédente, 230 000 € de produits, correspondant à la part fixe de la redevance annuelle due par l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.

Aucune part variable n'a été versée compte tenu du chiffre d'affaires réalisé.

Le solde des produits correspond à des refacturations de dépenses de fluides.

DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le total des charges s'établit en 2012 à 448 742 158,38 € dont 326 366 436,04 € au titre des opérations budgétaires (soit 72,7 % du total des charges) et 122 375 722,34 € au titre des opérations non budgétaires (soit 27,3 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont constituées principalement des charges financières (99,3 M€, soit 81,1 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention (98,4 M€).

Les autres charges non budgétaires (23,1 M€) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. Elles sont imputées sur différents comptes (par ordre d'importance : 659, 681, 627, 603 et 675). La subvention payée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (17 857 000 €) en représente la part principale.

Les produits s'élèvent à 453 256 051,05 € en 2012, dont 123 155 199,24 € (soit 27,17 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (103,6 M€), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 1,69 M€ (compte 78), ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un résultat de + 4 513 892,67 €

¹ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais sont pris en compte dans les comptes agrégés p. 90, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2012			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	348 761 847,26 €	1 - Produits d'exploitation	348 984 735,92 €
ACHATS - 60	6 156 236,58 €	VENTES - 70	1 361 417,04 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 110 153,54 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	323 584 600,00 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	15 063 580,05 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	17 857 000,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 585 732,75 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	5 006 433,97 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	185 371 606,69 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	1 175 284,91 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	121 298 298,19 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	5 176 239,46 €		
2 - Charges financières	99 307 443,28 €	2 - Produits financiers	104 122 914,33 €
CHARGES FINANCIERES - 66	99 294 345,58 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	103 605 714,33 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	13 097,70 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	517 200,00 €
3 - Charges exceptionnelles	672 867,84 €	3 - Produits exceptionnels	148 400,80 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	672 867,84 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	148 400,80 €
TOTAL DES CHARGES	448 742 158,38 €	TOTAL DES PRODUITS	453 256 051,05 €
Résultat général (excédent)	4 513 892,67 €		

TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

La mise en place du nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan au 1^{er} janvier 2007, les immeubles avec l'aide de France Domaine, les biens mobiliers à partir des inventaires.

Cela s'est traduit, en 2007, par un quasi doublement du bilan qui retrace dorénavant fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat.

En accord avec les normes comptables de l'État, les biens « spécifiques », notamment le Palais du Luxembourg, sont évalués à l'euro symbolique.

L'actif immobilisé, d'un montant de 344 419 933,93 € est à mettre en regard des fonds propres qui s'élèvent à 348 059 090,48 €

I. L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 87,1 % et 12,9 % de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent quant à elles respectivement à 1 042 687,82 € et 240 763 434,79 €, soit 70,21 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières, qui atteignent 102 072 604,50 € ne constituent plus que 29,64 % des immobilisations, contre 32,87 % en 2011, 33,8 % en 2010 et 36,43 % en 2009. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres - Réserve spéciale d'intervention - pour 101 879 875,84 € et divers dépôts et cautionnements pour un montant constant de 192 728,76 €

L'actif circulant s'élève à 50 827 898,33 € contre 12 426 358,87 € en 2011. Cette variation s'explique par la comptabilisation d'une avance de trésorerie de la Réserve spéciale d'intervention d'un montant de 20 M€ au profit du budget du Sénat (compte 46 « débiteurs divers »), afin de couvrir les paiements de la fin d'exercice. S'agissant d'une opération interne qui se justifie par le suivi distinct des comptes de la Réserve spéciale d'intervention, ce montant est neutralisé par l'inscription de sa contrepartie, pour une somme identique, au passif du bilan. L'inscription de cette somme dans le compte 51 « établissements bancaires et assimilés », explique en outre la variation par rapport à l'année précédente.

Les autres postes de l'actif circulant concernent diverses créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

II. LE PASSIF

Le bilan fait ressortir la solidité du passif, constitué à 89,09 % de dotations et réserves, contre 92,95 % au 31 décembre 2011. Celles-ci s'établissent à 352 135 124,86 €, contre 348 347 132,79 € fin 2011.

Les dettes représentent 2,92 % du passif, contre 7,05 % fin 2011. Les dettes à l'égard de tiers, fournisseurs ou créiteurs divers, s'élèvent à 11 528 643,59 €, contre 14 708 130,19 € en 2011, soit une diminution de 21,6%. Ces sommes s'expliquent pour l'essentiel par le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice où ces créances sont nées, qui augmentent d'autant les comptes de tiers.

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) qui s'élève à 9,323 M€, contre 9,575 M€ en 2011 et correspond aux salaires et aux charges sociales de décembre 2012, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre.

Enfin, on retrouve au compte « dettes diverses » une dette de 20 M€ à l'égard de la Réserve spéciale d'intervention, également retracée à l'actif du bilan au compte « débiteurs divers ».

ACTIF					PASSIF		
	brut au 31/12/2012	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2012	net au 31/12/2011		net au 31/12/ 2012	net au 31/12/2011
ACTIF IMMOBILISE					DOTATION et RESERVES		
Immobilisations incorporelles	20 6 628 137,71	5 585 449,89	1 042 687,82	1 344 639,77	Fonds propres	10 149 072 121,23	149 072 121,23
Immobilisations corporelles	21 267 732 203,45	26 968 768,66	240 763 434,79	241 356 233,96	Réserve spéciale d'intervention	89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26 541 206,72		541 206,72	541 206,72	Autres fonds propres	59 386 853,54	59 386 853,54
Immobilisations financières	27 102 193 738,00	121 133,40	102 072 604,60	119 088 073,12	Reports à nouveau	11 194 473 076,58	195 696 236,98
Réserve spéciale d'intervention	102 001 009,24	121 133,40	101 879 875,84	118 895 344,36	Réserve spéciale d'intervention	29 238 013,65	31 749 719,64
Dépôts et cautionnements	192 728,76	0,00	192 728,76	192 728,76	Autres fonds propres	165 235 062,93	163 946 517,34
Total de l'actif immobilisé	377 095 285,88	32 675 351,95	344 419 933,93	362 330 153,57	Résultat	12 4 513 892,67	- 1 223 160,40
ACTIF CIRCULANT					Réserve spéciale d'intervention	3 379 298,57	- 2 511 705,99
Stocks de marchandises	37 360 441,46		360 441,46	375 001,85	Dotation Sénat	1 134 594,10	1 288 545,59
Fournisseurs débiteurs	40 3 200,02		3 200,02	2 252,50	Total des fonds propres	348 059 090,48	343 545 197,81
Créances et comptes rattachés	41 683 429,02	451 676,15	231 752,87	56 210,71			
Sénateurs / personnel avances et acomptes	42 3 589,67		3 589,67	7 756,44	Provisions pour risques et charges	15 4 070 496,96	4 796 266,09
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43 -		-	-			
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45 12 660,20		12 660,20	-	Dettes financières	16 5 537,42	5 668,89
Débiteurs divers	46 23 030 219,06		23 030 219,06	1 724 158,32	DETTES CIRCULANTES		
Comptes de régularisation	48 84 018,61		84 018,61	80 547,25	Fournisseurs	40 7 021 969,37	10 399 511,03
Valeurs mobilières de placement	50 -		-	9 582 907,35	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41 -	10 782,04
Etablissements bancaires et assimilés	51 26 952 294,95		26 952 294,95	451 100,07	Sénateurs et Personnel	42 1 923 147,81	1 688 712,94
Caisse	53 77 621,49		77 621,49	73 124,38	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43 2 583 526,41	2 606 594,24
Régies et avances professionnelles	54 72 100,00		72 100,00	73 300,00	Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45 11 582 645,07	11 701 249,46
					Dettes diverses	46 20 001 404,72	2 529,94
					Comptes de régularisation	48 14,02	-
					Etablissements bancaires et assimilés	51 -	-
Total de l'actif circulant	51 279 574,48	451 676,15	50 827 898,33	12 426 358,87	Total des dettes circulantes	43 112 707,40	26 409 379,65
Total actif	428 374 860,36	33 127 028,10	395 247 832,26	374 756 512,44	Total passif	395 247 832,26	374 756 512,44

QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES

Les comptabilités annexes comportent les comptes des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale. Pour les unes comme pour les autres, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du personnel.

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL

Les régimes de retraites du Sénat se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, tandis que l'Assemblée nationale a recours uniquement au système de répartition. En dépit d'un taux de couverture insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, ce système permet d'équilibrer les comptes des Caisses des retraites sans solliciter la dotation de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel.

Les pensions servies par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs représentent 29,76 M€ en augmentation de 13,59 % par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par l'augmentation conséquente du nombre de pensions directes versées à partir d'octobre 2011 (+79 pensions) à la suite du renouvellement sénatorial, et dont les conséquences se mesurent en année pleine en 2012 (630 pensionnés fin 2012). Les pensions directes représentaient, fin 2012, 70,42 % du montant total des pensions, contre 29,48 % pour les pensions de réversion et d'orphelins.

Le montant total des cotisations perçues par la Caisse a augmenté de 4,5% (+1,73 % pour les cotisations de base, et +8,98 % pour les cotisations au régime complémentaire). Cette évolution s'explique par l'effet en année pleine de l'augmentation du nombre des cotisants à l'issue du renouvellement sénatorial de 2011 : cinq sièges créés à l'issue du renouvellement de 2011 et deux sièges vacants pendant neuf mois en 2011, qui ont été pourvus en 2012.

Le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 18,40 M€, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (38,2 %, contre 41,5 % en 2011). Ce déficit est toutefois partiellement couvert par un résultat financier positif (13,58 M€) Compte tenu des reprises sur provisions nettes des dépréciations (24,28 M€), la Caisse affiche un résultat comptable positif de 19,02 M€ En 2011, elle avait enregistré un déficit de 24,6 M€

Les pensions servies par la Caisse des retraites du personnel du Sénat se sont élevées à 36,68 M€, en augmentation de 7,13 % par rapport à 2011. Cette hausse résulte, d'une part, de facteurs démographiques, avec 39 pensions supplémentaires à la fin de l'année 2012 (848 contre 809), d'autre part, de la revalorisation des retraites de 2,1 % au 1^{er} avril 2012.

Les pensions directes représentaient, fin 2012, 83,77 % du montant total des pensions versées et les pensions de réversion (veuves, veufs, orphelins) 16,23 %.

La progression des cotisations perçues par la Caisse s'est limitée à 0,85 % (19,63 M€ contre 19,46 M€ en 2011), du fait de la baisse du nombre de cotisants (-2,69%) et de l'absence de revalorisation du point de la fonction publique.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 17,06 M€, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (53,5 % en 2012, contre 56,8 % en 2011), le solde ayant été couvert par les produits des placements, à hauteur de 18,56 M€

Compte tenu des reprises nettes des dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs enregistrées en 2012 (25,88 M€), la Caisse affiche un résultat comptable excédentaire de 26,84 M€. En 2011, elle avait enregistré un déficit de 20,69 M€

Les résultats comptables positifs des Caisses en 2012, après des résultats négatifs en 2011, s'expliquent essentiellement par les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs qui se traduisent par une diminution de moitié des provisions pour dépréciation d'actifs financiers au bilan et résultent de la bonne performance des actifs détenus par les Caisses, elle-même conséquence de la hausse des marchés obligataires et des marchés d'actions.

En 2008, l'impact des provisions avait déjà conduit les Caisses à afficher, pour la première fois de leur histoire, des résultats comptables négatifs, de -67,4 M€ pour la Caisse des anciens Sénateurs et de -69,4 M€ pour celle du personnel.

Le rebond boursier intervenu en 2009 leur avait permis d'inscrire dans leurs comptes des reprises nettes sur provisions de 52,6 M€ pour la Caisse des anciens Sénateurs et de 55,8 M€ pour la Caisse du personnel. Ces reprises avaient majoré d'autant les résultats de l'exercice.

En 2010, la poursuite du rebond avait achevé d'effacer les moins-values enregistrées en 2008, avec des reprises nettes sur provisions de 21,9 M€ pour la Caisse des anciens Sénateurs et de 24,6 M€ pour la Caisse du personnel.

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2012					
CHARGES			PRODUITS		
1 Charges techniques			1 Produits techniques		
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	29 763 866,53	COTISATIONS		
			Cotisations patronales	756 111 000	7 272 142,34
			Cotisations salariales normales	756 112 100	2 156 920,24
			Cotisations salariales supplémentaires	756 112 400	57 287,38
			Cotisations régime complémentaire	756 112 300	1 642 808,03
			Cotisations salariales-Bonifications	756 113 000	230 571,63
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	2 032 774,49	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000	2 032 774,49
Total charges techniques		31 796 641,02	Total produits techniques		13 392 504,11
Résultat technique (excédent)		-	Résultat technique (déficit)		18 404 136,91
2 Charges courantes			2 Produits courants		
Travaux et services extérieurs	617 000 000	56 378,89	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000	2 500,00
	655 000 000			758 100 000	
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	396 523,00			
Total charges courantes		452 901,89	Total produits courants		2 500,00
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat courant d'exploitation (déficit)		450 401,89
3 Charges financières			3 Produits financiers		
Charges d'intérêts	661 500 000	-	Revenus des fonds investis	762 100 000	11 185 952,47
				764 000 000	
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		Revenus des fonds prêtés	762 600 000	534 254,30
			Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000	152 940,36
Autres charges financières	668 000 000	1 170,63	Autres produits financiers	768 000 000	124 364,76
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	85 891 876,83	Produit de cession des immobilisations financières	769 100 000	87 481 380,25
Total charges financières		85 893 047,46	Total produits financiers		99 478 892,14
Résultat financier (excédent)		13 585 844,68	Résultat financier (déficit)		-
4 Charges exceptionnelles			4 Produits exceptionnels		
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	771 800 000	2,54
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-	Autres produits exceptionnels	778 000 000	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		2,54
Résultat exceptionnel (excédent)		2,54	Résultat exceptionnel (déficit)		-
5 Dotations-amortissements-dépréciations			5 Reprises-amortissements-dépréciations		
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	2 074 269,32	Reprises sur dépréciations éléments financiers	786 620 000	26 360 210,69
	686 650 000			786 650 000	
Total dotations		2 074 269,32	Total reprises		26 360 210,69
Résultat sur dépréciations (excédent)		24 285 941,37	Résultat sur dépréciations (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		120 216 859,69	TOTAL DES PRODUITS		139 234 109,48
Résultat général (excédent)		19 017 249,79	Résultat général (déficit)		-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2012									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2012	net au 31/12/2011	Comptes et numéros	31/12/2012	31/12/2011		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20	1 090,00	-	1 090,00	977,50	Dotation et réserves	10	609 429 925,99	609 429 925,99
						Report à nouveau	11	- 24 604 440,31	-
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 596 508,66	- 1 596 508,66
Immobilisations financières (1)	27	619 021 829,77	29 127 496,91	589 894 332,86	559 265 162,91	Résultat de l'exercice	12	19 017 249,79	- 24 604 440,31
Total des immobilisations		619 022 919,77	29 127 496,91	589 895 422,86	559 266 140,41	Total des fonds propres		602 246 226,81	583 228 977,02
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40	-	-	-	-	Fournisseurs	40	-	-
Créances et comptes rattachés	41 42	-	-	-	-	Dettes et comptes rattachés	41 42	786,84	-
Débiteurs divers	46	3 470 394,49	-	3 470 394,49	74 040,99	Créditeurs divers	46	1 815,49	4 167,81
Valeurs mobilières de placement	50	18 268,19	-	18 268,19	26 164 064,41	Compte d'attente	47	7 045,47	2 863,11
Total de l'actif circulant		3 488 662,68		3 488 662,68	26 238 105,40	Total du passif circulant		9 647,80	7 030,92
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	3 159 287,65	-	3 159 287,65	55 069,44	Établissements bancaires et assimilés	51	2 287 498,58	2 323 307,31
Compte sur livret et comptes à terme	51	8 000 000,00	-	8 000 000,00	-				
Caisse	53	-	-	-	-				
Virements internes entre caisses	58	-	-	-	-	Virements internes entre caisses	58	-	-
Total de la trésorerie d'actif		11 159 287,65		11 159 287,65	55 069,44	Total de la trésorerie de passif		2 287 498,58	2 323 307,31
Total actif				604 543 373,19	585 559 315,25	Total passif		604 543 373,19	585 559 315,25
(1) dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite		584 670 601,56	29 127 496,91	555 543 104,65	523 841 742,92	Engagements de retraite (2)		713 931 000,00	576 415 000,00

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2012					
CHARGES			PRODUITS		
1 Charges techniques			1 Produits techniques		
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	36 684 595,46	Cotisations patronales	756 111 000	14 397 105,28
			Cotisations salariales normales	756 112 100	4 493 218,46
			Cotisations salariales-services antérieurs	756 112 200	296 981,93
			Cotisations salariales-études	756 112 300	311 561,03
			Cotisations salariales-bonifications	756 113 000	128 344,55
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	3 098 791,34	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000	3 098 791,34
Total charges techniques		39 783 386,80	Total produits techniques		22 726 002,59
Résultat technique (excédent)		-	Résultat technique (déficit)		17 057 384,21
2 Charges courantes			2 Produits courants		
Travaux et services extérieurs	617 000 000	60 282,12	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000	2 500,00
	655 000 000			758 100 000	
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	488 497,00			
Total charges courantes		548 779,12	Total produits courants		2 500,00
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat courant d'exploitation (déficit)		546 279,12
3 Charges financières			3 Produits financiers		
Charges d'intérêts	661 500 000	-	Revenus des fonds investis	762 100 000	11 348 428,56
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000	1,27		764 000 000	
Autres charges financières	668 000 000	1 136,84	Revenus des fonds prêtés	762 600 000	2 765 362,19
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	96 806 601,30	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000	860 371,95
			Autres produits financiers	768 000 000	384 782,77
			Produits de cession des immobilisations financières	769 100 000	100 012 332,38
Total charges financières		96 807 739,41	Total produits financiers		115 371 277,85
Résultat financier (excédent)		18 563 538,44	Résultat financier (déficit)		-
4 Charges exceptionnelles			4 Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	771 800 000	918,59
			Autres produits exceptionnels	778 000 000	
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		918,59
Résultat exceptionnel (excédent)		918,59	Résultat exceptionnel (déficit)		-
5 Dotations-amortissements-dépréciations			5 Reprises-amortissements-dépréciations		
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	2 453 713,56	Reprises sur dépréciations éléments financiers	786 620 000	28 333 521,28
	686 650 000			786 650 000	
Total dotations		2 453 713,56	Total reprises		28 333 521,28
Résultat sur dépréciations (excédent)		25 879 807,72	Résultat sur dépréciations (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		139 593 618,89	TOTAL DES PRODUITS		166 434 220,31
Résultat général (excédent)		26 840 601,42	Résultat général (déficit)		-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31 décembre 2012									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut au 31/12/2012	provisions	net au 31/12/2012	net au 31/12/2011	Comptes et numéros	31/12/2012	31/12/2011		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20	1 090,00		1 090,00	977,50	Dotation et réserves	10	749 011 052,39	749 011 052,39
						Report à nouveau	11	- 20 693 093,13	
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16
Immobilisations financières (1)	27	726 968 047,57	30 167 233,37	696 800 814,20	668 792 345,63	Résultat net de l'exercice	12	26 840 601,42	- 20 693 093,13
Total des immobilisations		726 969 137,57	30 167 233,37	696 801 904,20	668 793 323,13	Total des fonds propres		753 786 086,52	726 945 485,10
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40					Fournisseurs	40		
Créances et comptes rattachés	41 42	113 411,37		113 411,37	35 667,24	Dettes et comptes rattachés	41 42	55 002,18	58 650,02
Débiteurs divers	46	4 103 018,35		4 103 018,35	125 300,14	Créiteurs divers	46	2 135,36	4 854,58
Compte d'attente	47					Compte d'attente	47	5 837,08	3 402,09
Valeurs mobilières de placement	50	4 361 841,91		4 361 841,91	60 807 527,87				
Total de l'actif circulant		8 578 271,63		8 578 271,63	60 968 495,25	Total du passif circulant		62 974,62	66 906,69
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	4 335 907,70		4 335 907,70	72 519,87	Établissements bancaires et assimilés	51	3 052 501,84	2 821 946,46
Compte sur livret et comptes à terme	51	47 185 479,45		47 185 479,45					
Caisse	53								
Virements internes entre caisses	58					Virements internes entre caisses	58		
Total de la trésorerie d'actif		51 521 387,15		51 521 387,15	72 519,87	Total de la trésorerie de passif		3 052 501,84	2 821 946,46
Total ACTIF			756 901 562,98	729 834 338,25		Total PASSIF		756 901 562,98	729 834 338,25
(1) dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite		615 665 603,62	29 925 757,10	585 739 846,52	550 323 972,79	Engagements de retraite (2)		1 536 286 000,00	1 165 832 000,00

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL

Les comptes du régime autonome de sécurité sociale font apparaître un excédent de 1 741 380,99 € en 2012, dont 1 538 046,37 € pour la Caisse des sénateurs et 203 334,62 € pour la Caisse du personnel. Cette situation s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent qui avait permis de dégager un excédent de 1 595 125,04 €. Plusieurs raisons expliquent le maintien de ce solde positif :

– l'augmentation du produit des cotisations (+378 315 €), pour les Sénateurs comme pour le personnel, résultant notamment de l'accroissement du nombre de pensionnés dans les deux Caisses ;

– la réduction en valeur nette des dépenses d'assurance maladie (-413 924 €), en particulier pour la Caisse du personnel.

Conformément aux règlements des Caisses autonomes, l'excédent fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux Caisses, d'un montant de 23,22 M€, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses prestations de base.

en millions d'euros

RECETTES ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	Évolution ⁽²⁾
Caisse autonome des Sénateurs	8,61	9,28	7,85 %
Caisse autonome du Personnel	13,4	13,94	3,99 %
TOTAL	22,01	23,22	5,50 %

⁽¹⁾ hors transferts entre Caisses et au Budget du Sénat

⁽²⁾ pourcentage calculé avant arrondi

S'agissant des Sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées atteint 4,46 M€, soit une hausse globale de 7,17 % par rapport à 2011. Pour les Sénateurs en exercice, le produit de la CSG a augmenté de 3,9 % en raison de la création de nouvelles instances et de la présence de sept Sénateurs supplémentaires sur l'ensemble de l'exercice 2012 par rapport à l'exercice précédent : cinq sièges créés à l'issue du renouvellement de 2011 et deux sièges vacants pendant neuf mois en 2011, qui ont été pourvus en 2012. La CSG perçue au titre des Sénateurs pensionnés augmente de 15,43 %, compte tenu de l'impact des pensions liquidées à l'issue du dernier renouvellement.

¹ Avant reversement de l'excédent au budget du Sénat.

Concernant le personnel, le produit de la CSG augmente de 1,11 % pour atteindre 7,24 M€ en 2012, avec des évolutions divergentes pour les actifs et les retraités. S'agissant des fonctionnaires en activité, la situation est quasiment stable (-0,67 %) en raison de la contraction de la masse indiciaire, atténuée toutefois par l'élargissement de l'assiette résultant de la suppression de l'abattement de 3 % au-delà du plafond de rémunération en application de la loi de finances pour 2011. En revanche, l'augmentation de près de 5 % du nombre de fonctionnaires retraités au cours du dernier exercice aboutit à une hausse de 7,36 % du produit de la CSG afférente.

En 2012, le produit de la CSG est supérieur aux dépenses du régime de base pour ce qui concerne la Caisse des Sénateurs, tandis qu'il demeure inférieur aux dépenses exposées par le régime de base de la Caisse du personnel. Conformément au principe de solidarité entre les deux Caisses du régime autonome, appliqué par le Conseil de Questure depuis 2001, l'excédent de la CSG constaté par l'une des Caisses, soit 64 108,39 €, est reversé à l'autre Caisse sous la forme d'une subvention de gestion technique.

Par ailleurs, pour couvrir les charges du régime obligatoire de la Caisse du personnel, il doit également être fait appel à un ajustement d'équilibre, correspondant à un transfert de 177 079,72 € en provenance du régime complémentaire de ladite Caisse. Cet ajustement est en diminution de 41 % par rapport à celui effectué au titre de l'exercice précédent.

Le financement du régime complémentaire repose, d'une part, sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD) due par les assurés, d'autre part, sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

Les recettes perçues au titre de la CCAMD s'élèvent, en 2012, à 1 099 962 €, soit une augmentation de 3,58 % par rapport à 2011. Cette évolution s'explique par l'accroissement du nombre de Sénateurs pensionnés et de fonctionnaires retraités.

S'agissant de la seule Caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à 324 577,94 € au cours du dernier exercice, soit une hausse de 7,32 % imputable essentiellement à l'augmentation du nombre de pensionnés.

De manière similaire, pour la Caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent 775 384 € en 2012, en hausse de 2,09 % par rapport à 2011. Cette progression résulte exclusivement de l'augmentation du nombre de retraités puisque, s'agissant des actifs, il est constaté une baisse nette du produit de la cotisation consécutive à la contraction de la masse indiciaire.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit 3,8 M€ pour la Caisse des Sénateurs et 4,6 M€ pour celle du personnel.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à 32 306,46 € en 2012.

La gestion de la trésorerie du régime fait apparaître à nouveau une augmentation des plus-values de cessions de titres pour l'exercice 2012. Elles atteignent 64 135,67 € pour la Caisse des Sénateurs et 39 287,57 € pour celle du personnel.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

DÉPENSES	2011	2012	Évolution ⁽²⁾
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ ⁽¹⁾	15,78	15,73	- 0,36 %
PRESTATIONS DÉCÈS	0,65	1,69	159,12 %
Total	16,43	17,42	5,98 %
<i>Dont caisse des sénateurs</i>	<i>5,67</i>	<i>6,38</i>	<i>12,41 %</i>
- prestations maladie ⁽¹⁾	<i>5,38</i>	<i>5,74</i>	<i>6,63 %</i>
- prestations décès	<i>0,29</i>	<i>0,64</i>	<i>118,3%</i>
<i>Dont caisse du personnel</i>	<i>10,73</i>	<i>11,04</i>	<i>2,59 %</i>
- prestations maladie ⁽¹⁾	<i>10,37</i>	<i>9,99</i>	<i>-3,98 %</i>
- prestations décès	<i>0,36</i>	<i>1,05</i>	<i>192,38%</i>

(1) compte tenu des provisions et reprises sur provisions

(2) pourcentage calculé avant arrondi

En 2012, les dépenses d'assurance maladie-maternité-décès enregistrent une augmentation de près de 6 %, qui contraste avec la diminution de près de 5 % constatée en 2011. Cette augmentation résulte de la hausse des dépenses d'assurance décès, les dépenses d'assurance maladie-maternité s'inscrivant en légère baisse.

Concernant les seules dépenses d'assurance maladie-maternité, leur montant s'élève, en incluant les provisions et déduction faite des reprises effectuées au titre de 2011, à 15,72 M€, soit une baisse de 0,36 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, qui avait déjà enregistré une diminution de 1,83% des dépenses d'assurance maladie. On observe cependant des évolutions divergentes entre la Caisse des Sénateurs, qui voit ses dépenses augmenter, et celle du personnel, dont les dépenses diminuent.

La diminution des dépenses d'assurance maladie constatée ces deux dernières années ne saurait en outre masquer la forte variabilité des dépenses d'hospitalisation d'un exercice à l'autre.

Ainsi, en 2010, les dépenses d'hospitalisation avaient augmenté de près de 20 %, pour représenter jusqu'à 38 % des dépenses d'assurance maladie en encaissement-décaissement. Depuis 2011, elles restent stables et correspondent à une proportion de 36,7 % en encaissement-décaissement.

Les variations de ces dépenses tiennent notamment au nombre d'assurés admis en services de soins intensifs et de longue durée pouvant occasionner des factures individuelles de plus de 100 000 €. Si, en 2010, sept assurés étaient dans cette situation, l'exercice écoulé ne fait apparaître, comme en 2011, qu'une seule dépense d'un tel montant.

La stabilisation des dépenses d'hospitalisation (-0,46%) s'accompagne, en 2012, d'une diminution de 1,3 % des dépenses hors hospitalisation.

Les provisions, relatives aux prestations d'assurance maladie-maternité, sont inscrites en charges de chacune des deux Caisses. Elles correspondent techniquement aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2012 pour lesquelles les remboursements n'interviendront qu'en 2013.

En 2012, les provisions, calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des exercices antérieurs, s'élèvent à 1 562 413 €, soit 9,9 % des dépenses d'assurance maladie-maternité de l'exercice.

Les dépenses d'assurance décès (capitaux décès et allocations funéraires) augmentent de 159,12 % par rapport à l'exercice 2011, pour atteindre 1,69 M€

Le montant des dépenses dépend non seulement du nombre de décès constatés au cours de l'année (76 en 2012 contre 56 en 2011) mais aussi du montant des prestations versées, qui dépend lui-même de celui de la rémunération qui était perçue par la personne décédée.

Concernant la Caisse des Sénateurs, 39 décès ont été enregistrés en 2012, contre 29 en 2011. Deux décès ont concerné un Sénateur en exercice et un ayant-droit de Sénateur en exercice. S'agissant de la Caisse du personnel, 37 décès, dont ceux de 4 fonctionnaires en activité, ont été constatés, contre 27 en 2011.

Les dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs augmentent de près de 118,3 %, passant de 293 735 € en 2011 à 641 337 € en 2012. Celles de la Caisse du personnel s'élèvent à 1 053 178 € en 2012, après 360 215 € en 2011, soit un quasi triplement.

Les provisions pour les prestations décès, inscrites en charge de chacune des deux Caisses correspondent techniquement aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2012 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2013, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2012, ces provisions s'élèvent à 765 087 €, soit 45 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice.

259 915,84 € sont inscrits en produits à recevoir : en application du règlement, la dotation du Sénat rembourse en effet au régime complémentaire de la Caisse du personnel les dépenses engagées au titre des capitaux décès (la même règle s'applique pour la Caisse des Sénateurs mais n'a pas joué en 2012).

Les charges de gestion, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à 1,87 M€ en 2012, contre 1,92 million d'euros en 2011, soit une baisse de 2,74 %.

Les charges de gestion sont principalement composées de la redevance de gestion qui s'élève en 2012 à 1 644 200 €, contre 1 666 121 € en 2011, et des dépenses d'infogérance. Ces dernières s'élèvent à 213 516 € en 2012, en baisse de 14,5 % par rapport à 2011. Cette diminution s'explique par le fait que d'importantes évolutions réglementaires ont eu lieu en 2011 (tarification à l'activité des hôpitaux publics, intégration des données d'assurance maladie au registre national commun de la protection sociale...), qui ont entraîné, cette année là, des frais élevés de mise à jour du progiciel utilisé par les Caisses.

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)		Exercice 2012	
CHARGES	Solde 2012	PRODUITS	Solde 2012
1. Charges d'exploitation		1. Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 082 568,01	CSG sur les revenus d'activité	2 983 448,58
Prestations décès - capital décès	22 499,88	CSG sur les revenus de remplacement	1 319 663,00
Action sanitaires et sociales (individualisées)	10,98	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	47 346,39
Actions individualisées de prévention	559,77	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	17 964,67
		Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	94 983,30
		Autres contributions (reversement CNSA)	8 092,03
Total Prestations sociales	656 4 105 638,64	Total cotisations sociales et CSG	756 4 471 497,97
Autres charges de gestion techniques	657 20 298,14	Subvention de gestion technique	758 -
Subvention de gestion technique	658 64 108,39		
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Autres charges de gestion courante	655 299 219,00		-
Equilibre des provisions		Equilibre des provisions	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 432 986,00	Reprise sur provisions	781 450 864,00
Total charges d'exploitation	4 922 250,17	Total produits courants	4 922 361,97
Résultat courant d'exploitation (excédent)	111,80	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 . Charges financières		2. Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 111,80	Produits de gestion financière	767 -
Total charges financières	111,80	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	111,80
3. Charges exceptionnelles		3. Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits exceptionnels	774 -
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	4 922 361,97	TOTAL DES PRODUITS	4 922 361,97
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)				Exercice 2012	
CHARGES		Solde 2012	PRODUITS		Solde 2012
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 671 999,49		Cotisations patronales	3 791 743,21	
Prestations décès - capital décès	618 837,43		Cotisations salariales - Cotisation complémentaire maladie décès	163 934,08	
Action sanitaire et sociale	180 515,31		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	160 643,86	
Action sanitaire et sociale (individualisée)	272,03				
Total Prestations sociales	656 2 471 624,26		Total cotisations sociales	756 4 116 321,15	
Autres charges de gestion technique	6572 -		Subvention de gestion technique	7583 -	
Subvention de gestion technique	658 1 538 046,37				
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605 197,58				
Déplacements, missions, colloques	625 -				
Services bancaires	627 3 919,38				
Redevance pour concession de logiciel	651 42 363,23				
Autres charges de gestion courante	655 122 023,00				
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 185 522,00		Reprise sur provisions	781 183 239,00	
Total charges d'exploitation	4 363 695,82		Total produits courants	4 299 560,15	
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-		Résultat d'exploitation (déficit)	64 135,67	
2. Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661 -		Produits de gestion financière	76 64 135,67	
Total charges financières	-		Total produits financiers	64 135,67	
Résultat financier (excédent)	64 135,67		Résultat financier (déficit)	-	
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678 -		Produits exceptionnels	77 -	
Total charges exceptionnelles	-		Total produits exceptionnels	-	
Résultat exceptionnel (excédent)	-		Résultat exceptionnel (déficit)	-	
TOTAL DES CHARGES	4 363 695,82		TOTAL DES PRODUITS	4 363 695,82	
Résultat général (excédent)	-		Résultat général (déficit)	-	

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs					EXERCICE 2012				
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au	amortissement et provisions	net au	net au	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2012	31/12/2011
		31/12/2012		31/12/2012	31/12/2011				
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
					Report à nouveau 11 2 708 704,88 2 708 704,88				
					Résultat 12 - -				
					Total des fonds propres 2 708 704,88 2 708 704,88				
					Provisions pour prestations légales 15 618 508,00 634 103,00				
					Total passif immobilisé 3 327 212,88 3 342 807,88				
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	10 827,50		10 827,50	9 960,00	Fournisseurs	40	-	21,76
Créances et comptes rattachés	41	760 292,38		760 292,38	379 136,33	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	-	-
Cotisations à classer ou à régulariser	474	-		-	-	Dettes diverses	464	-	-
Produits à recevoir	468700	44 730,88		44 730,88	824,23	Charges à payer	468600	1 818 926,36	1 752 992,23
dont créances sociales		62,84		62,84	824,23	dont dettes sociales		216 054,00	130 211,00
dont créances diverses		44 668,04		44 668,04	-	dont dettes diverses		1 602 872,36	1 622 781,23
Valeurs mobilières de placement	50	0,00		-	4 415 164,07	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 330 854,48		4 330 854,48	294 523,24	Etablissements bancaires et assimilés	51	566,00	3 786,00
Total de l'actif circulant		5 146 705,24	-	5 146 705,24	5 099 607,87	Total des dettes		1 819 492,36	1 756 799,99
Total actif		5 146 705,24	-	5 146 705,24	5 099 607,87	Total passif		5 146 705,24	5 099 607,87

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)				Exercice 2012	
CHARGES		Solde 2012	PRODUITS		Solde 2012
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail	656 111	6 431 800,97	CSG sur les revenus d'activité		5 539 816,32
Prestations décès - capital décès		240 318,00	CSG sur les revenus de remplacement		1 709 949,52
			Cotisations des assurés dont le domicile fiscal est situé hors de France		1 491,42
Action sanitaire et sociale (individualisée)	656 221	24,75	Cotisations patronales d'équilibre		-
Actions individualisées de prévention	656 311	1 476,99	Autres contributions (reversement CNSA)		24 214,43
Total Prestations sociales	656	6 673 620,71	Total cotisations sociales et CSG	756	7 275 471,69
Autres charges de gestion technique	657	28 198,34	Subvention de gestion technique	758	241 188,11
Subvention de gestion technique	658	-			
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	824 728,00			-
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	635 992,00	Reprise sur provisions	781	646 488,00
Total charges d'exploitation		8 162 539,05	Total produits courants		8 163 147,80
Résultat courant d'exploitation (excédent)		608,75	Résultat d'exploitation (déficit)		-
2. Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	334,54	Produits de gestion financière	76	-
Total charges financières		334,54	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		334,54
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	7 130,67	Produits exceptionnels	774	6 856,46
Total charges exceptionnelles		7 130,67	Total produits exceptionnels		6 856,46
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		274,21
TOTAL DES CHARGES		8 170 004,26	TOTAL DES PRODUITS		8 170 004,26
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)				Exercice 2012	
CHARGES		Solde 2012	PRODUITS		Solde 2012
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 553 075,45		Cotisations patronales	4 636 915,64
Prestations décès		812 860,25		Cotisations salariales	462 592,07
Action sanitaire et sociale	656211	378 551,86		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	312 792,28
Action sanitaire et sociale (individualisée)	656221	984,51			
Total Prestations sociales	656	4 745 472,07		Total cotisations sociales	756 5 412 299,99
Autres charges de gestion technique	657	-		Subvention de gestion technique	7583 -
Subvention de gestion technique	658	380 414,34			
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605	591,22		Prestions indues à récupérer	7586 7,84
Déplacements, missions, colloques	625	-		Contribution Capitaux Décès - Dotation	7585 259 915,84
Services bancaires	627	3 248,31			
Redevance pour concession de logiciel	651	126 766,72			
Autres charges de gestion courante	655	442 616,43			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	307 913,00		Reprise sur provisions	781 295 358,00
Total charges d'exploitation		6 007 022,09		Total produits courants	5 967 581,67
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-		Résultat d'exploitation (déficit)	39 440,42
2. Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	0,15		Produits de gestion financière	76 39 287,57
Total charges financières		0,15		Total produits financiers	39 287,57
Résultat financier (excédent)		39 287,42		Résultat financier (déficit)	-
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-		Produits exceptionnels	77 153,00
Total charges exceptionnelles		-		Total produits exceptionnels	153,00
Résultat exceptionnel (excédent)		153,00		Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES		6 007 022,24		TOTAL DES PRODUITS	6 007 022,24
Résultat général (excédent)		-		Résultat général (déficit)	-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat					EXERCICE 2012				
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2012	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2012	net au 31/12/ 2011	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
					Reports à nouveau 11 3 002 863,14 3 002 863,14				
					Résultat 12 - -				
					Total des fonds propres 3 002 863,14 3 002 863,14				
					Provisions pour prestations légales 15 943 905,00 941 846,00				
					Total passif immobilisé 3 946 768,14 3 944 709,14				
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	409	9 413,50		9 413,50	8 192,00	Fournisseurs	401	-	72,11
Créances et comptes rattachés	41	1 237 030,86		1 237 030,86	589 316,81	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456					Relations financières avec une autre entité	456		
Produits à recevoir	468700	356 201,26		356 201,26	82 818,18	Charges à payer	468600	753 086,22	129 583,93
dont créances sociales		260 531,42		260 531,42	642,41	dont dettes sociales		549 034,00	70 139,00
dont créances diverses		95 669,84		95 669,84	82 175,77	dont dettes diverses		204 052,22	59 444,93
Valeurs mobilières de placement	50	0,00		0,00	2 879 008,79	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	3 097 208,74		3 097 208,74	515 029,40	Etablissements bancaires	51	-	-
Total de l'actif circulant		4 699 854,36		4 699 854,36	4 074 365,18	Total des dettes		753 086,22	129 656,04
Total actif		4 699 854,36		4 699 854,36	4 074 365,18	Total passif		4 699 854,36	4 074 365,18

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de Public-Sénat à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 22 mai 2013

* * *

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 22 mai 2013 les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2012. Ils portent sur le treizième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1.1. Analyse des produits

En 2012, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'est élevée à **17 657 000 euros**, dont 17 142 000 euros affectés à l'exploitation de la chaîne. Hors reprises de provisions, celle-ci représente 99,4% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 106 599 euros. Ce chiffre, en forte baisse par rapport à 2011 où il s'élevait à 206 686€, comprend notamment :

- 80 000 € de produits de parrainage, contre 176 580 € en 2011 ;
- 11 056 € de produits de droits de diffusion, contre 16 566 € en 2011 ;

Enfin, sont enregistrés 38 939 euros de transferts de charges, correspondant à des reversements divers. Aucune reprise de provision n'est en revanche constatée, la totalité des écritures liées à la taxe sur les services de télévision (TST) ayant été apurée en 2011.

Les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent ainsi à **17 287 538 euros** au total.

Les produits financiers, principalement issus des placements de la chaîne, se sont élevés à **33 737 euros** en 2012, contre 34 490 euros en 2010 et 57 257 euros en 2011.

Les produits exceptionnels s'élèvent quant à eux à **1 133 410 euros**, composés de :

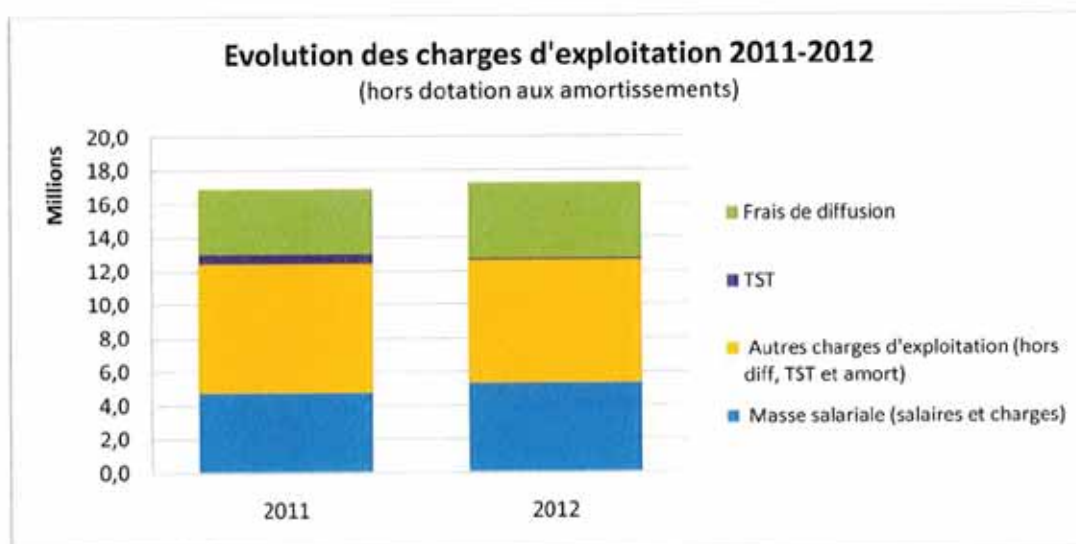
- 951 439 € de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, stables par rapport à 2011 où elles s'élevaient à 957 728 euros ;
- 181 971 € d'ajustement de provisions pour risque et de dettes fournisseurs.

1.2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation se sont élevées en 2012 à **18 280 136 euros**, comprenant notamment :

- 5 296 709 € de masse salariale (salaires et charges), soit 30,7% des charges d'exploitation hors amortissements ;
- 4 500 000 € de frais de diffusion TNT, en hausse de 15,3% par rapport à 2011 conformément au contrat conclu avec GR1. Ces frais représentent désormais 24,6 % des charges d'exploitation ;
- 1 039 680 € de dotation aux amortissements des équipements de la chaîne, en légère hausse par rapport à 2011 (977 667 €) ;
- 7 348 136 € d'autres charges d'exploitation, en baisse pour la deuxième année consécutive (-5,4% entre 2010 et 2011 et -4,6% entre 2011 et 2012). La TST est fixée pour 2012 à 95 611 €, contre 542 735 € en 2011 qui comportait la régularisation de la taxe sur les exercices 2009-2011.

S'agissant de la masse salariale, la hausse de 11,4% enregistrée par rapport à 2011 inclut des provisions dont celles liées à la mise en place du CET consécutive à l'accord d'entreprise du 25 novembre 2010 et la régularisation du passif de congés. Hors charges calculées, la masse salariale progresse de 3,1% incluant l'évolution automatique des salaires liée à l'ancienneté (GVT), la refacturation d'un fonctionnaire jusque là mis à disposition à titre gratuit, les remplacements de congés maternité et les mesures individuelles et collectives mises en œuvre.



Les charges exceptionnelles s'élèvent quant à elles à **159 204 euros**. Elles comprennent notamment 56 796 € de dépenses engagées pour le projet de refonte du site Internet de la

chaîne précédemment enregistrées en immobilisation en cours, qui ont été enregistrées en charges à la suite de la défaillance du prestataire.

1.3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de **992 598 euros** ainsi dégagé s'explique en totalité par les dotations aux amortissements (1 039 680 €) dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (951 439 €). Hors charges calculées, la chaîne dégage un excédent brut d'exploitation positif de 12 180 euros, qui témoigne d'un équilibre d'exploitation restauré.

Le résultat financier s'est quant à lui élevé à **33 737 euros**, en recul de 23 417 euros compte tenu de l'importante diminution de la trésorerie enregistrée en 2011 du fait de l'autofinancement total des investissements de la chaîne au cours de cet exercice.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges exceptionnelles et la reprise des subventions d'investissement précitées, s'élève à **974 206 euros**.

Au 31 décembre 2012, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 15 345 euros**.

1.4. Bilan et trésorerie

Après la forte baisse enregistrée en 2010, les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2012 à **649 506 euros**, stables par rapport à 2011.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2012 s'élève quant à elle à **1 522 042 euros**.

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice est essentiellement due à l'excédent des dettes à court terme de la société sur ses créances. Le cycle d'exploitation de Public Sénat présente en effet un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie s'établit à **4 441 733 euros**, en hausse de 639 684 euros par rapport à 2011, dont 200 000 € liés à l'encaissement en 2012 de la subvention d'équilibre enregistrée en 2011 en produits à recevoir.

II. Rapport d'activité

L'élément marquant pour cette année 2012 a été la signature d'un Contrat d'objectifs et de Moyens entre Public Sénat et le Sénat le 19 décembre 2012. Il fixe pour la période 2013-2015 la stratégie éditoriale de la chaîne, ses projets de développement numériques, et sa politique en termes de rayonnement. En contrepartie de ses engagements sur des objectifs de résultat et de maîtrise de ses moyens, Public Sénat bénéficie d'une visibilité sur l'évolution pluriannuelle de ses ressources. Il s'agit d'un outil moderne qui entre dans une logique de responsabilisation et d'engagements mutuels des parties signataires.

2.1. Les programmes produits et diffusés en 2012

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire est au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne et sa stratégie de programmes : montrer, expliquer et faire partager.

Public Sénat rend compte et décrypte toutes les semaines le travail des sénateurs. L'émission « *En séance* » diffuse et décode les moments forts de l'examen des textes dans l'hémicycle ainsi que des auditions d'experts et de personnalités politiques menées par les commissions du Sénat. « *On refait la séance* » diffusée après les « *Questions d'actualité au gouvernement* » permet aux ministres et parlementaires de débattre le jeudi sur un plateau situé au cœur du Sénat, dans la salle des conférences. Et toujours, les « *Focus* » consacrés aux initiatives de sénateurs dans leur région.

Elus en septembre 2011, de nouveaux visages sont apparus dans l'hémicycle. « *A nous le Sénat* » permet de revenir sur leur engagement politique, et leurs premiers pas au Sénat.

Tout au long de l'année 2012, les journalistes de Public Sénat ont suivi au plus près et dans la durée les travaux des sénateurs. Deux « *Dessous de la loi* » ont été réalisés, le premier sur la « *Bataille budgétaire au Sénat* » et le second sur « *Le logement* ». Les travaux de missions sénatoriales sur le coût réel de l'électricité et le harcèlement sexuel ont également été suivis.

Attachée aux territoires, Public Sénat a également lancé trois nouvelles émissions « *Itinéraire bis* », « *Un lieu une histoire* » et « *Affaire à suivre* ». « *Itinéraire bis* » s'intéresse aux modes de vie et au patrimoine de nos territoires. « *Un lieu une histoire* » fait revivre un événement historique à travers le lieu, souvent méconnu, où il s'est déroulé. « *Affaire à suivre* » revient sur un dossier local dont les enjeux ont une portée nationale ou internationale.

Avec des directs, des débats et des documentaires, la grille est structurée autour de deux tranches d'information quotidienne : celle de 19 heures animée par Michel Grossiord du lundi au jeudi et par Pierre-Henri Gergonne le vendredi, en partenariat avec le nouvelobs.com ; et celle de 22 heures présentée par Sonia Mabrouk, en partenariat avec lefigaro.fr.

Les magazines de la chaîne – « *Parlement Hebdo* », « *Europe Hebdo* », « *Déshabillons-les* », « *Bibliothèque Medicis* », « *La Politique c'est net* », « *Un monde de bulles* », « *Jean-Marie Colombani Invite* », « *En quête d'Europe* », « *Les pieds sur terre* », « *Et si on parlait* », « *Preuve par trois* » – ont continué à distinguer la chaîne par un temps et un ton différents.

Public Sénat a également poursuivi sa politique ambitieuse de directs. Outre la retransmission des séances, commissions et auditions du Sénat, ont été couverts tout au long de l'année des discours de personnalités publiques de toutes sensibilités et des événements tels que les universités d'été, les journées parlementaires ou encore l'opération « *Talents des cités 2012* ».

Public Sénat a par ailleurs poursuivi en 2012 sa politique volontariste de mutualisation des moyens avec LCP-Assemblée Nationale, tout en veillant à maintenir son identité propre :

- Outre les relations quotidiennes entre les équipes, Public Sénat réalise avec LCP-AN deux émissions hebdomadaires communes (« *Parlement Hebdo* » et « *Europe Hebdo* ») ;
- Les directs et opérations spéciales sont désormais majoritairement co-produits et diffusés par les deux chaînes ;
- Les deux chaînes continuent à mutualiser les sources d'images (EVN, AFP, Pools...) qui alimentent leurs émissions respectives ;
- La gestion des droits d'auteur avec les sociétés de gestion collective de ces droits a été harmonisée.

2.2. Antennes de Public Sénat et notoriété de la chaîne

Concernant l'**exposition de la chaîne**, la TNT couvre dorénavant plus de 95% du territoire. Elle reste le moyen de réception le plus répandu.

Outre la TNT (canal 13, partagé avec LCP-AN), Public Sénat a poursuivi sa politique de diffusion de ses programmes sur l'ensemble des vecteurs de diffusion : le câble et le satellite, l'ADSL 24/24, Internet et sur les téléphones mobiles.

2012 a également été une année riche pour le **site Internet de Public Sénat**. En proposant la chaîne en direct avec le player 24/24, plus de 10 000 programmes en VOD gratuite et illimitée, son fil d'information politique et parlementaire et une interactivité renforcée, publicsénat.fr s'impose comme une antenne à part entière. En 2012, le nombre de connexions aux contenus de la chaîne a dépassé la barre des 1 300 000 par mois.

La visibilité de Public Sénat a également progressé dans les médias, traditionnels et numériques. Le nombre de retombées pour la chaîne a atteint en 2012 une moyenne de 18 retombées par jour qui citent, relaient les propos tenus par les invités de la chaîne ou commentent et recommandent les programmes de Public Sénat. Public Sénat est désormais incontournable dans l'univers des médias et est clairement perçue par les leaders d'opinion comme une chaîne parlementaire et politique qui s'adresse au plus grand nombre.

La notoriété de Public Sénat a continué de progresser avec + 2 points par rapport à 2011. Avec un taux de notoriété en 2012 de 51% auprès des 15 ans et +, Public Sénat confirme également sa capacité à intéresser un public de plus en plus large et de plus en plus nombreux. Ils sont en effet plus de 30,5 millions parmi les 15 ans et + à nous regarder régulièrement ou occasionnellement (*source: étude Médiamétrie Zoom Thématique réalisée en novembre 2012*).

2.3. Investissements

La dotation d'investissement 2012 s'est élevée à 515 000 euros.

Ce budget a notamment permis à hauteur de 298 000 € environ de renouveler nos matériels techniques et informatiques : Public Sénat a investi pour effectuer le doublement de la capacité de stockage du serveur de production, ainsi que du nombre de canaux d'enregistrement programmables afin d'améliorer la couverture de la Séance et des travaux parlementaires. Le parc de caméras a également été augmenté.

Il a également intégré la poursuite et la finalisation du système d'information rédactionnel intégré (NRCS – NewsRoom Computer System) et d'un système d'archivage et de traitement des médias (MAM – Media Asset Management) initié en 2011. Ceci a concerné à la fois l'achat de licences logicielles complémentaires pour compléter les process de travail du système rédactionnel et d'archivage, mais également la fin du renouvellement des stations de travail informatiques de tous les collaborateurs.

Les décors de certaines émissions ont été également ont été améliorés, en particulier ceux des éditions en direct, du 19h00 et du 22h00.

Le projet de nouveau site internet, budgétisé en 2012 pour 100 000 €, est reporté sur l'exercice 2013 compte tenu de la défaillance de notre prestataire.

Le budget 2012 de la chaîne intégrait par ailleurs une dépense de 120 000 euros pour le réaménagement des fréquences lié à l'arrivée des six nouvelles chaînes de la TNT. Un montant identique a été inscrit dans le budget 2013, le coût total ayant été évalué par le ministère de la culture et de la communication à 240 000 €. A ce stade, le coût définitif devrait s'élever à 100 000 euros. Dans ces conditions, la différence de 140 000 euros pourrait être réaffectée en 2013 au projet de déménagement.

L'année 2012 a en effet été marquée par le lancement du projet de relocalisation dans le cadre du COM des équipes installées au Palais au 20, rue de Vaugirard, en lien avec la direction de l'architecture, du patrimoine et des jardins (DAPJ) du Sénat.

2.4. Gestion des ressources humaines et dialogue social

En matière de gestion sociale, l'année 2012 a été marquée par la signature avec les organisations syndicales le 20 mars 2012 du premier accord sur la NAO (négociation annuelle obligatoire).

Ce document a notamment permis d'harmoniser le statut des non journalistes et des journalistes en instaurant pour les non-journalistes un versement des salaires en treize mensualités. La grille des salaires a été annualisée et une grille des salaires pour les pigistes et intermittents mise en place.

Un deuxième accord a également été signé avec la CFDT sur la gestion par la SCAM (société civile des auteurs multimédia) des droits des journalistes au titre de l'utilisation secondaire de leurs œuvres.

Par ailleurs, un plan de formation ambitieux a été lancé pour permettre à l'ensemble des salariés permanents de la chaîne de suivre au moins une formation sur deux saisons.

Fin 2012, le processus de renouvellement des instances représentatives du personnel a été lancé.

L'effectif de Public Sénat à la clôture de l'exercice s'élevait à 52 personnes en ETP sur des postes permanents, dont 32 journalistes.

2.5. Evolution prévisible et perspectives 2013

Le budget de Public Sénat pour 2013 s'élève à 18 117 000 euros, dont 17 602 000 € pour l'exploitation et 515 000 € pour l'investissement.

Sur ce montant, la dotation du Sénat à la chaîne est maintenue au niveau du budget initial 2012, soit 17 857 000€, dont 17 342 000 € pour l'exploitation et 515 000 € pour l'investissement.

Comme les années précédentes, les moyens d'exploitation sont essentiellement affectés au coût de grille et aux frais de diffusion de la chaîne sur la TNT. Le budget 2013 s'articule autour des éléments suivants :

- L'intégration de la taxe sur les services de télévision, estimée en 2013 à 113 000€ ;
- Une hausse de 2,8% de la masse salariale permanente, soit 122 000€, intégrant la progression automatique liée à l'ancienneté (GVT) ;
- Une hausse de 2% des charges externes (soit 200 000€), compte tenu des perspectives d'inflation et des clauses d'indexation des contrats d'achats et de prestations de la chaîne ;
- Un plan d'économies de même ampleur qu'en 2012, soit 5% des frais généraux ;
- Une stabilité des coûts de diffusion à un niveau identique à 2012, soit 4,5 M€, conformément au contrat conclu avec GR1 le 1^{er} janvier 2011.

En termes de programmes, l'année 2013 ne s'annonce pas moins riche que la précédente. Aussi, dès la rentrée 2012, ont été lancées trois émissions consacrées aux territoires.

Par ailleurs, Public Sénat a décidé de donner la parole aux jeunes. « *Génération République* » part à la rencontre d'une classe d'étudiants ou de lycéens avec un invité pour décrypter une institution ou une thématique citoyenne.

En matière d'investissements, la subvention d'investissement est prioritairement affectée aux actions suivantes :

- Le maintien des investissements techniques liés au renouvellement du matériel à leur niveau de 2012, soit 295 000€;
- La poursuite du développement numérique de la chaîne, pour un montant de 100 000€ lui-aussi identique à 2012.

L'année 2013 verra également la poursuite et la finalisation du projet de relocalisation dans lequel la chaîne s'est engagée fin 2012.

III. Informations complémentaires

3.1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.2. Prise de participation (Code de commerce article L.233-6).

Après cession au 1^{er} janvier 2011 des 12 parts qu'elle détenait dans la société GR1 – opérateur du multiplex R1 de diffusion sur la TNT des chaînes du groupe France Télévisions, Arte, LCP-AN et Public Sénat – Public Sénat ne détient plus en 2012 aucune participation.

3.3. Participation des salariés au capital

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

3.4. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.5. Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.6. Délais de paiement fournisseurs.

A la clôture des comptes au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, se présentait comme suit :

M€	Factures échues	Factures non échues		Dettes fournisseurs
		< 60j	> 60j	
Fournisseurs 2012	33 K€	1 537 K€	304 K€	1 874 K€
<i>Fournisseurs 2011</i>	<i>19 K€</i>	<i>1 491 K€</i>	<i>364 K€</i>	<i>1 874 K€</i>

3.7. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

3.8. Situation des mandats sociaux

Mme Fleur PELLERIN, membre du conseil d'administration de Public Sénat en qualité de personnalité qualifiée, a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 16 mai 2012.

Le conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2012 était ainsi composé de : MM. Gilles LECLERC, Didier GUILLAUME, Gérard DERIOT, Jean-Claude CARLE, Mmes Brigitte GONTHIER-MAURIN, Jacqueline GOURAULT, et MM. Jean-Jacques MIRASSOU, Olivier MONGIN, Jean-Pierre PLANCADE et Jean-Marc TODSCHINI.

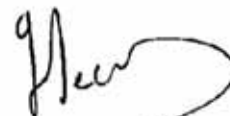
Par décision du 27 février 2013, le Bureau du Sénat a nommé, en remplacement de Mme Fleur Pellerin, Mme Haude d'Harcourt en qualité de personnalité qualifiée.

Selon les informations transmises par la Direction du secrétariat du Bureau, du protocole et des relations internationales, les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants : M. Didier GUILLAUME, membre du conseil d'orientation et de surveillance de l'association du pôle scientifique de Rovaltain pour la toxicologie et l'écotoxicologie; M. Jean-Claude CARLE, président de la société coopérative de logements sociaux Alpes-Habitat; Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, membre du conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (établissement public de l'Etat); M. Jean-Pierre PLANCADE, membre du conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie et M. Olivier MONGIN, président de la Revue Esprit et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Le Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 10 avril 2013



Gilles Leclerc
Président du Conseil d'administration

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2012	Net 31/12/2011
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val.similaires	1 321 645	963 898	357 747	536 109
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 735 200	1 499 009	236 191	264 341
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				28 847
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 637 610	3 129 521	508 090	790 412
Autres immobilisations corporelles	2 672 333	2 314 024	358 309	610 497
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	986		986	836
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 367 774	7 906 452	1 461 322	2 231 042
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	10 449		10 449	8 150
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	256 139		256 139	282 182
Autres créances	50 767		50 767	230 802
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 441 733		4 441 733	3 802 048
Charges constatées d'avance (3)	226 270		226 270	458 927
TOTAL ACTIF CIRCULANT & CCA	4 985 358		4 985 358	4 782 110
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 353 132	7 906 452	6 446 680	7 013 152
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	80 954	68 076
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</i>	<i>15 345</i>	<i>12 878</i>
Subventions d'investissement	1 522 042	1 958 483
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 171 547	2 592 643
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	202 188	172 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	202 188	172 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 000	13 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 401 115	2 437 910
Dettes fiscales et sociales	1 586 591	1 687 628
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	72 238	109 971
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	4 072 945	4 248 509
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 446 680	7 013 152
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 059 945	4 235 509
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 142 000	16 135 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	38 939	586 406
Autres produits	106 599	206 686
Total I	17 287 538	16 928 092
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	12 396	29 693
Variations de stock	-2 299	326
Autres achats et charges externes (a)	11 252 290	10 856 975
Impôts, taxes et versements assimilés	570 724	1 035 046
Salaires et traitements	3 622 801	3 308 352
Charges sociales	1 673 908	1 447 891
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 039 680	977 667
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	110 636	221 341
Total II	18 280 136	17 877 291
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-992 598	-949 199
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 535	15 750
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 201	41 508
Total V	33 737	57 257
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		51
Différences négatives de change		52
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		103
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	33 737	57 154
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-958 861	-892 045

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2012	31/12/2011
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		200 000
Sur opérations en capital	1 061 410	961 448
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	72 000	
Total produits exceptionnels (VII)	1 133 410	1 161 448
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	56 888	190 962
Sur opérations en capital	128	10 564
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	102 188	55 000
Total charges exceptionnelles (VIII)	159 204	256 526
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	974 206	904 922
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	18 454 685	18 146 797
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 439 340	18 133 920
BENEFICE OU PERTE	15 345	12 878
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Le 9 octobre 2012, la Commission spéciale a constitué son Bureau.

Le 5 février 2013, elle a entendu le Directeur du Secrétariat du Bureau, du Protocole et des Relations internationales sur l'évolution de la réglementation et des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié.

Le 12 mars 2013, elle a procédé à l'audition du Directeur de la Logistique et des Moyens généraux sur les dépenses de transport du Sénat.

Le 20 mars 2013, elle a entendu le Directeur des Affaires financières et sociales sur le compte administratif de l'exercice 2012.

Le 26 mars 2013, elle a procédé à l'audition du Directeur de la Logistique et des Moyens généraux sur l'exécution du marché de la flotte de téléphonie mobile des Sénateurs et a adopté le questionnaire relatif au compte administratif de l'exercice 2012, adressé aux Questeurs.

Le 23 avril 2013, elle a successivement entendu le Trésorier sur les comptes des Caisses des retraites pour 2012, et le Président-Directeur général de Public Sénat, sur les comptes de cette société pour 2012.

Le 15 mai 2013, elle a procédé à l'audition du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, sur la mission d'audit des comptes du Sénat qui lui a été confiée, puis à celle des Questeurs.

Le 13 mai 2013, le Président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a transmis à la Commission spéciale son rapport, aux termes duquel « *les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable* » adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007.

Au cours de sa réunion du mardi 21 mai 2013, après avoir entendu le rapport de M. Eric DOLIGÉ, Rapporteur, et en application du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la Commission spéciale a, sur proposition de M. Gérard MIQUEL, Président, et par arrêté :

- approuvé définitivement les comptes de l'exercice 2012 et donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;
- donné quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion de l'exercice 2012.

ANNEXE
CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS
DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



SENAT

Rapport d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2012

0431

Sénat

Monsieur Gérard MIQUEL
Président de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne du Sénat

15, rue de Vaugirard
75006 Paris

Rapport d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2012

Monsieur le Président de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne du Sénat,

Dans le cadre de la convention signée entre le Sénat et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables le 14 mars 2007, nous avons effectué un audit des comptes annuels du Sénat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Trésorier du Sénat en application du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat par arrêté du 27 novembre 2007. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicables à la mission d'audit contractuel ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données et les informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Sénat
Rapport d'audit
Exercice clos le 31 décembre 2012*

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable susvisé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7.1 de l'annexe qui expose :

- la méthode d'évaluation des engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés qui, conformément au référentiel comptable adopté, ne sont pas provisionnés au bilan, ainsi que l'identification des actifs financiers destinés à leur couverture.

Paris, le 13 mai 2013



Joseph ZORNIOTTI
Président du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Experts-Comptables



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat.....	69
Compte de résultat agrégé du Sénat	70
NOTES ANNEXES :	
1. Référentiel comptable.....	71
2. Règles et méthodes comptables	71
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	72
2.2 Immobilisations incorporelles.....	72
2.3 Immobilisations corporelles.....	72
2.4 Immobilisations financières	74
2.5 Stocks	75
2.6 Créances	75
2.7 Trésorerie.....	75
2.8 Capitaux propres.....	75
2.9 Provisions pour risques et charges.....	75
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux	76
2.11 Dettes	76
2.12 Produits d'exploitation	76
2.13 Charges d'exploitation.....	77
2.14 Charges et produits financiers.....	77
2.15 Charges et produits exceptionnels	77
3. Comparabilité des comptes.....	77
4. Événements significatifs de l'exercice	78
5. Notes relatives au bilan agrégé	79
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2012 contributif par entité.....	79
5.2 Immobilisations incorporelles.....	80
5.3 Immobilisations corporelles.....	81
5.4 Immobilisations financières	83
5.5 Créances et dettes d'exploitation.....	86
5.6 Trésorerie.....	87
5.7 Capitaux propres.....	88
5.8 Provisions pour risques et charges.....	89
5.9 Dettes fiscales et sociales.....	89
5.10 Dettes diverses	89
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé	90
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2012 contributif par entité	90
6.2 Produits d'exploitation	91
6.3 Charges d'exploitation.....	91
7. Informations complémentaires	93
7.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés	93
7.2 Effectifs	96
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	96
7.4 Autres informations.....	96

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

ACTIF (K€)	Sénat au 31/12/2012	Sénat au 31/12/2011
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 056	1 354
Immobilisations corporelles (nettes)	240 804	241 405
Immobilisations financières (nettes)	1 389 309	1 347 687
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets)</i>	<i>1 141 283</i>	<i>1 074 166</i>
Total de l'actif immobilisé	1 631 169	1 590 445
ACTIF CIRCULANT		
Stocks	855	1 091
Créances diverses	11 434	1 531
Valeurs mobilières de placement	4 380	104 030
Autres disponibilités	97 607	1 583
Total de l'actif circulant	114 276	108 235
Total actif	1 745 445	1 698 681
PASSIF (K€)	Sénat au 31/12/2012	Sénat au 31/12/2011
DOTATION ET RESERVES		
Fonds propres	1 508 116	1 508 116
Report à nouveau	152 275	198 776
Résultat de l'exercice	50 361	- 46 501
<i>Sénat</i>	<i>4 514</i>	<i>- 1 223</i>
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>45 858</i>	<i>- 45 298</i>
<i>Autres</i>	<i>- 11</i>	<i>20</i>
Total des fonds propres	1 710 752	1 660 391
Provisions pour risques et charges	5 699	6 440
Dettes financières	6	6
DETTES CIRCULANTES		
Fournisseurs	6 767	10 558
Dettes fiscales et sociales	5 329	4 554
Dettes diverses	11 551	11 583
Etablissements bancaires et assimilés	5 341	5 149
Total des dettes	28 988	31 844
Total passif	1 745 445	1 698 681

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/12	Sénat au 31/12/11
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 442	343 829
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 766	10 433
Autres produits d'exploitation	17 173	16 467
Total produits d'exploitation	369 381	370 729
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	35 657	38 493
Impôts, taxes et versements assimilés	1 586	1 570
Indemnité parlementaire et traitements	145 502	146 909
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	101 307	106 230
Subvention destinée à Public Sénat	17 857	16 135
Prestations de retraite et de sécurité sociale	86 396	79 541
Autres charges d'exploitation	10 652	9 488
Dotations aux amortissements et provisions	6 747	6 921
Total charges d'exploitation	405 703	405 287
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 36 322	- 34 558
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	27 230	34 772
Revenus des valeurs mobilières de placement	9	166
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	2 163	3 608
Revenus des autres produits financiers	1 773	-
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	286 521	153 730
Reprises sur amortissements et provisions	55 211	1 915
Total produits financiers	372 907	194 191
Charges financières		
Charges d'intérêts	24	93
Autres charges financières	2	-
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	281 107	147 934
Dotations aux provisions - charges financières	4 541	58 414
Total charges financières	285 674	206 441
RÉSULTAT FINANCIER	87 233	- 12 250
RÉSULTAT COURANT	50 911	- 46 809
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	49	42
Autres produits exceptionnels	108	313
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	156	355
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	699	46
Autres charges exceptionnelles	7	1
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	706	48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 550	308
TOTAL PRODUITS	742 444	565 275
TOTAL CHARGES	692 083	611 776
RÉSULTAT GÉNÉRAL	50 361	- 46 501
<i>Sénat</i>	<i>4 514</i>	<i>-1 223</i>
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>45 858</i>	<i>-45 298</i>
<i>Régies directes</i>	<i>-11</i>	<i>20</i>

NOTES ANNEXES

1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2, de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat stricto sensu, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, le périmètre d'agrégation comprend six entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu* ;
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS) ;
- ✓ la régie directe Espace Librairie.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier non spécifique.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat stricto sensu ».

Certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

2.3.1 Biens immobiliers spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charge. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durées
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des autres titres immobilisés portés par les Caisses des retraites identifiés dans la rubrique « Actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires », des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 *Stocks*

Les stocks sont comptabilisés au coût unitaire moyen pondéré.

2.6 *Créances*

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 *Trésorerie*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les encours en caisse et les régies d'avance sont classées dans la rubrique « Autres disponibilités du bilan ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

2.8 *Capitaux propres*

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002. Le report à nouveau enregistre les résultats comptables des exercices précédents (après affectation).

2.9 *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent notamment les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ainsi que les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours de l'exercice suivant.

Pour le reste, il s'agit de provisions pour litiges.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

A la clôture de l'exercice, il est donc comptabilisé des provisions au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congé longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le Plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation du CNC n°2003-R01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

Conformément au principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux produits d'intérêt des prêts et aux charges d'intérêts bancaires.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais de contentieux. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres, ainsi que des produits de cession de biens immobiliers.

3 Comparabilité des comptes

Afin d'établir pour la première fois des comptes arrêtés selon les dispositions du nouveau référentiel comptable, il avait été nécessaire, en 2007, de disposer d'un bilan d'ouverture établi selon ce nouveau référentiel. Le Sénat avait ainsi choisi comme point de départ le bilan arrêté au 31 décembre 2006, qui, une fois retraité selon les nouvelles règles et méthodes comptables adoptées, a constitué son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007. Les effets du changement de référentiel ont été portés dans les capitaux propres à la date du 1^{er} janvier 2007, pour un montant de 196.695 K€

4 Événements significatifs de l'exercice

Les événements significatifs de l'exercice portent sur la méthodologie de détermination au 31 décembre 2012 du taux d'actualisation pour les évaluations des engagements comptables au titre des régimes sociaux du Sénat.

Conformément à la recommandation CNC 2003-R01, le taux d'actualisation applicable aux engagements des régimes sociaux du Sénat était déterminé par référence à un indice obligataire de bonne qualité (IBOXX AA 10+).

Ce taux présentait une très forte baisse au 31/12/2012 (2,69 %) par rapport au 31/12/2011.

Compte tenu de cette évolution et après avoir remarqué que de nombreuses entreprises et administrations publiques procédaient à des ajustements, le Cabinet d'actuaire-conseil des Caisses des retraites du Sénat, AON-HEWITT a proposé un taux qui se situe au dessus de l'indice précité soit 3,20%. Le Sénat a accepté ce changement ponctuel de méthodologie pour le calcul de ses engagements sociaux au 31/12/2012.

5 Notes relatives au bilan agrégé

5.1 Présentation du bilan au 31/12/2012 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2012									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2012	Sénat au 31/12/2011
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 043	1	1			11		1 056	1 354
Immobilisations corporelles (nettes)	240 763					41		240 804	241 405
Immobilisations financières (nettes)	102 614	589 894	696 801					1 389 309	1 347 687
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets)</i>		555 543	585 740					1 141 283	1 074 166
Total de l'actif immobilisé	344 420	589 895	696 802			52		1 631 169	1 590 445
ACTIF CIRCULANT									
Stocks	826					30		855	1 091
Créances diverses (1)	3 393	3 470	4 216	816	1 603	1	- 2 065	11 434	1 531
Valeurs mobilières de placement		18	4 362					4 380	104 030
Autres disponibilités	27 227	11 159	51 521	4 331	3 097	272		97 607	1 583
Total de l'actif circulant	31 445	14 648	60 100	5 147	4 700	302	- 2 065	114 276	108 235
Total actif	375 865	604 543	756 902	5 147	4 700	354	- 2 065	1 745 445	1 698 681
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2012	Sénat au 31/12/2011
DOTATION ET RESERVES									
Fonds propres	149 675	609 430	749 011					1 508 116	1 508 116
Report à nouveau	194 473	- 26 201	- 22 066	2 709	3 003	357		152 275	198 776
Résultat de l'exercice								50 361	- 46 501
<i>Sénat</i>	4 514							4 514	- 1 223
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>		19 017	26 841					45 858	- 45 298
<i>Autres</i>						- 11		- 11	20
Total des fonds propres	348 662	602 246	753 786	2 709	3 003	346		1 710 752	1 660 391
Provisions pour risques et charges	4 137			619	944			5 699	6 440
Dettes financières	6							6	6
DETTES CIRCULANTES									
Fournisseurs	7 022					5	- 260	6 767	10 558
Dettes fiscales et sociales	4 507	1	55	216	549	2		5 329	4 554
Dettes diverses	11 533	9	8	1 603	204		- 1 805	11 551	11 583
Etablissements bancaires et assimilés		2 287	3 053	1				5 341	5 149
Total des dettes	23 061	2 297	3 115	1 819	753	7	- 2 065	28 988	31 844
Total passif	375 865	604 543	756 902	5 147	4 700	354	- 2 065	1 745 445	1 698 681

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000)

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, qui sont éliminés dans la colonne « Sénat ».

5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2012.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 321	326		6 647
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	6 315	326		6 640
Autres immobilisations incorporelles	6			6
Immobilisations en cours				
Total	6 321	326		6 647

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	4 968	624		5 592	1 055
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	4 968	624		5 592	1 049
Autres immobilisations incorporelles					6
Total	4 968	624		5 592	1 055

5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2012.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	7 611	282		7 894
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	125	173		298
Constructions	5 331	75		5 406
Installations techniques, matériels et outillage	2 156	34		2 190
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>	211 138	228		211 366
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	211 128	201		211 329
Installations techniques, matériels et outillage	11	27		37
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	45 927	3 364	750	48 541
Collections et œuvres d'art	1 700	247		1 947
Autres immobilisations corporelles	44 227	3 117	750	46 594
Mobilier en crédit bail				
Total	264 677	3 874	750	267 801

Rubriques et postes	Amortissements (K€)			Cumulés à la fin de l'exercice	Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	1 425	500		1 925	5 969
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains		5		6	293
Constructions	637	277		914	4 492
Installations techniques, matériels et outillage	788	218		1 005	1 184
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>					211 366
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					211 329
Installations techniques, matériels et outillage					37
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	21 846	3 973	748	25 071	23 470
Collections et œuvres d'art	254	31		285	1 662
Autres immobilisations corporelles	21 592	3 942	748	24 786	21 808
Mobilier en crédit bail					
Total	23 271	4 473	748	26 997	240 804

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale du parc immobilier et à titre indicatif son coût locatif annuel théorique. Ces valeurs ont fait l'objet d'une réévaluation par France Domaine au 31 décembre 2010.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2010 (K€)	Caractéristiques	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux caves et parkings	208 670	25 254 m2	8 043
Paris	parkings	1 450	72 unités	155
Longpont-sur-Orge	parcelle	900	9 558 m2	
Total		211 020		

5.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/12	Sénat au 31/12/11	Variation
Titres de participations	541				541	541	
TIAP	101 389				101 389	118 226	-16 837
Actifs venant en couverture des engagements de retraite		1 141 283			1 141 283	1 074 166	67 117
Prêts		135 659			135 659	142 709	-7 050
Intérêts courus et revenus courus	490	9 750			10 241	11 849	-1 609
Dépôts et cautionnements versés	193	3			195	195	
Total immobilisations financières	102 614	1 286 694			1 389 309	1 347 687	41 622

Filiales et participations (K€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
SA PUBLIC SENAT	120	2 036	100%	0	15
dont subventions d'investissement		1 522			

La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541
Montant des prêts et avances accordés	0
Montant des cautions et avals donnés	0
Montant des dividendes encaissés	0

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2012 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	49 783	65	49 718	51 418	1 635
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 441	3 097
TIAP-Titres de créances négociables	23 000	560	22 440	22 440	-560
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	38 724		38 724	39 066	342
TOTAL	118 851	625	118 226	123 366	4 514

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2012 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	40 827	78	40 749	42 991	2 163
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 158	2 813
TIAP-Titres de créances négociables	13 000	43	12 957	13 023	23
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	639		639	639	
TIAP-Compte sur livret	39 700		39 700	39 700	
TOTAL	101 511	121	101 389	106 510	5 000

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	118 226	123 366
Acquisitions de l'exercice	81 068	81 068
Cessions de l'exercice	-98 409	-99 028
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		619
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	504	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		485
Autres mouvements comptables (à préciser)		
Montant à la clôture	101 389	106 510

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2012 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	577 255	53 413	523 842	576 775	-480
Actifs de la CRPS	606 316	55 992	550 324	604 719	-1 597
Total	1 183 571	109 405	1 074 166	1 181 494	-2 077

A la clôture 2011, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 11 180 K€, se répartissant entre la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 5 818 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 5 362 K€

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2012 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	584 671	29 127	555 543	645 095	60 425
Actifs de la CRPS	615 666	29 926	585 740	675 463	59 798
Total	1 200 336	59 053	1 141 283	1 320 559	120 222

A la clôture 2012, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 9 750 K€, se répartissant entre la CRAS pour 5 085 K€ et la CRPS pour 4 665 K€

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 135 900 K€, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 120 788 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 3 758 K€ à la clôture de l'exercice.

5.5 Créances d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2011 (K€)	Solde de clôture 2012 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	235	7 687	7 452
<i>dont CRAS</i>	74	3 470	3 396
<i>dont CRPS</i>	161	4 216	4 055
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	958	1 997	1 039
<i>dont CSSS</i>	379	760	381
<i>dont CSSPS</i>	579	1 237	658
Créances diverses	338	1 750	1 411
TOTAL	1 531	11 434	9 903

La variation positive à la clôture de l'exercice est principalement liée à la constatation dans les comptes au 31 décembre 2012 de la cession d'actifs financiers, mais dont le produit n'a été effectivement versé sur les comptes bancaires que début 2013.

5.6 Trésorerie

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A L'OUVERTURE 2012 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1)	5 000		5 000	5 000	
Billets de trésorerie (1)					
OPCVM "Monétaire Euro"	99 004		99 004	99 700	697
OPCVM "Monétaire dynamique"					
Intérêts courus sur VMP	27		27	27	
Total	104 030		104 030	104 727	697
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>	9 583		9 583	9 584	1
<i>dont CRAS</i>	26 164		26 164	26 224	60
<i>dont CRPS</i>	60 808		60 808	61 428	621
<i>dont CSSS</i>	4 415		4 415	4 427	12
<i>dont CSSPS</i>	2 879		2 879	2 882	3
<i>dont Espace Librairie</i>	182		182	183	1

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A LA CLOTURE 2012 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1)					
Billets de trésorerie (1)					
OPCVM "Monétaire Euro"	4 380		4 380	4 489	108
Intérêts courus sur VMP					
Total	4 380		4 380	4 489	108
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>					
<i>dont CRAS</i>	18		18	18	
<i>dont CRPS</i>	4 362		4 362	4 470	108
<i>dont CSSS</i>					
<i>dont CSSPS</i>					
<i>dont Espace Librairie</i>					

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

Libellé	Solde de clôture 2011 (K€)	Solde de clôture 2012 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement (1)	104 030	4 380	-99 650
Soldes débiteurs bancaires	1 435	21 882	20 447
Compte sur livret		45 000	45 000
Comptes à terme		30 573	30 573
Caisses	75	79	4
Régies d'avances et divers	73	72	-1
Autres disponibilités	1 583	97 607	96 023
Découverts bancaires	-5 149	-5 341	-191
Établissements bancaires et assimilés	-5 149	-5 341	-191
Trésorerie nette	100 464	96 646	-3 818

(1) dont intérêts courus et acquis.

L'évolution respective des Valeurs Mobilières de Placement et des Autres disponibilités au cours de l'exercice traduit le changement de la politique de trésorerie du Sénat. Compte tenu de la baisse importante des rémunérations des OPCVM de Trésorerie, le recours à du dépôt bancaire à des taux plus avantageux (comptes à terme, comptes sur livret) leur a été substitué.

5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2012.

K€	Solde de clôture 2011	Résultat 2012	Affectations	Solde de clôture 2012
Fonds propres	1 508 116			1 508 116
Report à nouveau	198 776		-46 501	152 275
Résultat de l'exercice	- 46 501	50 361	46 501	50 361
<i>Sénat stricto sensu</i>	- 1 223	4 514	1 223	4 514
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	- 45 298	45 858	45 298	45 858
<i>Régies directes</i>	20	-11	-20	- 11
Total des fonds propres	1 660 391	50 361		1 710 752

5.8 Provisions pour risques et charges

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2012.

Libellé	Solde de clôture 2011 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2012 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	1 906	89	1	1 994
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 576	2	16	1 562
Autres	2 959		815	2 144
Provisions pour risques et charges	6 440	91	832	5 700

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur, sur la base de la meilleure estimation possible à la date de clôture de l'exercice.

5.9 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde de clôture 2011 (K€)	Solde de clôture 2012 (K€)	Variation (K€)
Droits des personnels du Sénat en congé longue durée	31	102	72
Droits des personnels du Sénat mis à disposition	1 385	1 094	-291
Droits à congés payés des personnels contractuels	273	261	-12
Organismes sociaux	2 298	2 277	-20
Organismes sociaux - charges à payer	309	306	-3
Transactions en cours		453	453
Autres dettes fiscales et sociales		15	15
Prestations des caisses de sécurité sociale	200	765	565
Dettes d'exploitation des caisses des retraites	59	56	-3
Dettes fiscales et sociales	4 554	5 329	775

5.10 Dettes diverses

Libellé	Solde de clôture 2011 (K€)	Solde de clôture 2012 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	9 575	9 323	-251
Dettes à l'égard de l'Etat			
Réserves d'assurances	1 896	2 129	232
Autres	89	81	-8
Dettes des caisses de sécurité sociale	8	1	-6
Dettes des caisses des retraites	15	17	2
Dettes diverses	11 583	11 551	-32

6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2012 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2012										
(K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Sénat au 31/12/12 (avant éliminations)	Elimination	Sénat au 31/12/12	Sénat au 31/12/11
Produits d'exploitation										
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 442						341 442		341 442	343 829
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		11 360	19 627	4 182	5 414		40 582	- 29 816	10 766	10 433
Autres produits d'exploitation	7 923	2 035	3 101	5 040	8 717	124	26 941	- 9 768	17 173	16 467
Total produits d'exploitation	349 365	13 395	22 729	9 222	14 131	124	408 965	- 39 584	369 381	370 729
Charges d'exploitation										
Achats et autres charges externes	35 571					127	35 699	- 42	35 657	38 493
Impôts, taxes et versements assimilés	1 586						1 586		1 586	1 570
Indemnité parlementaire et traitements	145 502						145 502		145 502	146 909
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	101 307						101 307		101 307	106 230
Subvention destinée à Public Sénat	17 857						17 857		17 857	16 135
Prestations de retraite et de sécurité sociale	31 767	29 764	36 685	6 577	11 419		116 212	- 29 816	86 396	79 541
Autres charges d'exploitation	10 348	2 486	3 648	2 090	1 807		20 378	- 9 726	10 652	9 488
Dotations aux amortissements et provisions	5 176			619	944	9	6 747		6 747	6 921
Total charges d'exploitation	349 114	32 250	40 332	9 286	14 170	136	445 287	- 39 584	405 703	405 287
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	251	- 18 855	- 17 604	- 64	- 39	- 12	- 36 322		- 36 322	- 34 558
Produits financiers										
Produits des actifs immobilisés	2 261	11 717	14 114			1	28 094	- 864	27 230	34 772
Revenus des valeurs mobilières de placement	6	3					9		9	166
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 122	153	860	19	8		2 163		2 163	3 608
Revenus des autres produits financiers	1 188	124	385	45	32		1 773		1 773	
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	99 028	87 481	100 012				286 521		286 521	153 730
Reprises sur amortissements et provisions	517	26 360	28 334				55 211		55 211	1 915
Total produits financiers	104 123	125 839	143 705	64	39	1	373 771	- 864	372 907	194 191
Charges financières										
Charges d'intérêts	887						888	- 864	24	93
Autres charges financières		1	1				2		2	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	98 409	85 892	96 807				281 107		281 107	147 934
Dotations aux provisions - charges financières	13	2 074	2 454				4 541		4 541	58 414
Total charges financières	99 309	87 967	99 261				286 538	- 864	285 674	206 441
RÉSULTAT FINANCIER	4 814	37 872	44 443	64	39	1	87 233		87 233	- 12 250
RÉSULTAT COURANT	5 064	19 017	26 840			- 11	50 911		50 911	- 46 809
Produits exceptionnels										
Produits sur opérations de gestion	49						49		49	42
Autres produits exceptionnels	100		1			7	108		108	313
Reprises sur amortissements et provisions										
Total produits exceptionnels	148		1			7	157		157	355
Charges exceptionnelles										
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	699						699		699	46
Autres charges exceptionnelles						7	7		7	1
Dotations aux provisions - charges financières										
Total charges exceptionnelles	699					7	706		706	48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 551		1				- 549		- 549	308
TOTAL PRODUITS	453 636	139 234	166 434	9 286	14 177	125	782 893	- 40 448	742 444	565 275
TOTAL CHARGES	449 122	120 217	139 594	9 286	14 177	136	732 532	- 40 448	692 083	611 776
RÉSULTAT GÉNÉRAL	4 514	19 017	26 841	-	-	- 11	50 361	-	50 361	- 46 501

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, qui sont éliminés dans la colonne « Sénat ».

6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2012 (K€)	Sénat au 31/12/2011 (K€)
Produits d'exploitation	369 381	370 729
Subventions d'exploitation	341 442	343 829
<i>dotation du Sénat</i>	311 578	315 748
<i>dotation du Jardin</i>	12 007	11 895
<i>dotation du Musée</i>		51
<i>dotation Public Sénat</i>	17 857	16 135
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 766	10 433
Autres produits d'exploitation	17 173	16 467

6.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2012 (K€)	Sénat au 31/12/2011 (K€)
Achats et autres charges externes	35 657	38 493
Achats	6 474	6 750
<i>fournitures</i>	1 821	2 197
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 451	2 160
<i>travaux d'impression</i>	621	798
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	443	504
<i>achats de matériel divers</i>	503	478
<i>matériel NTIC</i>	223	267
<i>autres achats</i>	411	346
Services extérieurs	14 119	14 362
<i>maintenance</i>	5 648	6 384
<i>sous-traitance générale</i>	2 390	2 391
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 363	1 093
<i>locations immobilières</i>	1 784	1 544
<i>documentation</i>	826	766
<i>entretiens biens mobiliers</i>	681	632
<i>locations mobilières</i>	627	651
<i>organisation de formations</i>	329	374
<i>assurances</i>	222	217
<i>divers</i>	249	311
Autres services extérieurs	15 064	17 381
<i>frais hors missions</i>	5 740	6 206
<i>postes et télécoms</i>	4 320	4 512
<i>communication</i>	803	1 080
<i>frais missions</i>	1 336	1 538
<i>honoraires</i>	1 782	2 791
<i>réceptions</i>	1 022	1 205
<i>divers</i>	63	49

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2012 (K€)	Sénat au 31/12/2011 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	145 502	146 909
Indemnités des Sénateurs	30 998	30 562
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	108 743	109 864
Rémunération du personnel contractuel	5 761	6 484

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2012 en K€	Sénat au 31/12/2011 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	101 307	106 230
Subvention versée à l'AGAS	61 316	65 528
Indemnité représentative de frais de mandat	27 512	27 823
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 631	10 504
Autres frais	1 848	2 375

7 Informations complémentaires

7.1 *Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés*

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
 - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 du CNC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,2%	4,6%
Tables de mortalité	tables INSEE 2006-2008 TPGHF 05	tables INSEE 2005-2007 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0%	0%
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	entre 6% et 8%	entre 6% et 8%
Taux d'augmentation des salaires	entre 1,5% et 3%	entre 1,5% et 3%
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100% et 85% avant 55 ans ; entre 83% et 55% de 55 à 65 ans ; entre 52% et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100% et 85% avant 55 ans ; entre 83% et 55% de 55 à 65 ans ; entre 52% et 0 % au-delà de 65 ans

Le taux d'actualisation retenu par le Sénat correspond au taux des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 du CNC sur les retraites et ajusté du changement ponctuel de méthodologie déjà mentionné.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 2 603 835 milliers d'euros, contre 1 998 694 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Le détail par régime figure dans le tableau ci-dessous.

K€	31/12/2012	31/12/2011
<i>Sénateurs</i>		
Retraite	713 931	576 415
Assurance « maladie-maternité-décès »	82 561	62 796
<i>Total</i>	<i>796 492</i>	<i>639 211</i>
<i>Personnel du Sénat</i>		
Retraite	1 536 286	1 165 832
Congé spécial	23 178	25 850
Assurance « maladie-maternité-décès »	247 879	167 801
<i>Total</i>	<i>1 807 343</i>	<i>1 359 483</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	2 603 835	1 998 694

Actifs comptabilisés au bilan destinés à la couverture de ces engagements

1 320 558

1 074 166

Les variations des engagements s'expliquent de la façon suivante :

K€	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Congé spécial	Total
Valeur totale des engagements au 1 ^{er} janvier 2012	576 415	1 165 832	62 796	167 801	25 850	1 998 690
Coût des services rendus	18 077	15 970	2 203	4 410	781	41 441
Coût financier	25 771	52 809	2 783	7 599	1 029	89 991
(Gain)/Perte actuarielle	116 728	336 229	17 919	71 309	2 554	544 739
Cotisations versées par les Sénateurs et le personnel	4 088	5 230	1 498	2 024	0	12 840
Modifications de plan	4 650	0	0	0	0	4 650
Prestations versées	-31 797	-39 783	-4 637	-5 265	-7 036	-88 518
Valeur totale de l'engagement au 31 décembre 2012	713 931	1 536 286	82 561	247 879	23 178	2 603 837

Les pertes actuarielles, d'un montant de 545 millions d'euros, s'expliquent principalement par la diminution du taux d'actualisation de 4,6% à 3,2% ainsi que par des ajustements d'expérience défavorables résultant d'effets démographiques et de départs en retraite anticipés.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 20 points de base (0,20 %), à 76 millions d'euros et, pour une diminution de 20 points de base (0,20 %), à 81 millions d'euros.

L'effet sur l'engagement au 31 décembre 2012, de la variation d'un point du taux d'augmentation des frais médicaux par rapport aux hypothèses centrales retenues (c'est-à-dire 7% et 8% respectivement pour le régime de base et le régime complémentaire des Sénateurs et 6% pour les régimes de base et complémentaire du personnel du Sénat) se présente comme suit :

	Augmentation des frais médicaux	
	Hypothèse haute (-1 pt)	Hypothèse basse (+1 pt)
Sénateurs	69 310	99 077
Personnel du Sénat	187 259	330 781
Engagement : assurance-maladie-maternité-décès	256 569	429 858

7.2 Effectifs

	Effectifs au 31/12/2011	Effectifs au 31/12/2012
Sénateurs (1)	347	348
Total	347	348

(1) 348 sièges dont un vacant au 31 décembre 2011 (Lozère).

	Effectifs au 31/12/2011	Effectifs au 31/12/2012
Personnels du Sénat	1 258	1 219
Contractuels	80	74
Total	1 338	1 293

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat ou de détachements s'élève à 26, y compris les détachements auprès de la Chaîne Parlementaire.

7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€

7.4 Autres informations

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 3 758 K€ à la clôture de l'exercice.

La garantie donnée dans le cadre de la location d'un bien immobilier s'élève à 192 K€